HISTOIRE.

L'UNIVERSITÉ DE WILNA.

Au moment où une main sacrilége enlève à la Pologne les derniers vestiges de sa nationalité, fouille impunément dans ses richesses intellectuelles, la dépouille de tous les établissemens consacrés à l'éducation de la jeunesse, nous croyons devoir jeter un regard sur cette Université de Wilna que le gouvernement russe vient de détruire, sur son histoire, et les services qu'elle a rendus à la nation.

L'Université fondée à Wilna en 1583 par Etienne Bathory, fut confiée par ce roi aux jésuites qui la dirigèrent jusqu'à l'époque de leur expulsion. Sous de tels chefs, dont la politique exclusive, jalouse et invariable, restreignait l'enseignement à l'étude de la théologie et de la langue latine, l'Université fut loin de répondre à ce qu'on attendait d'elle. Les directeurs ne cherchaient dans l'instruction de la jeunesse que l'intérêt exclusif de leur ordre et souvent au détriment du pays.

L'année 1773 vit l'abolition de l'ordre des jésuites; mais la Pologne ne se trouvait pas encore assez délivrée des anciens préjugés pour apprécier toute l'étendue de l'influence pernicieuse de cet ordre. La Pologne pleura le sort des jésuites, et l'école principale de Wilna resta entre les mains d'individus qui avaient appartenu à cette corporation.

Quelques années après, de graves dangers menacèrent la Pologne; on se réveilla enfin de cette apathie, et on nomma une *Commission d'instruction*, dans le but de perfectionner l'enseignement dans l'école de Wilna : néan-

moins tous ces efforts furent inutiles ; la Pologne venait d'être morcelée.

Les jésuites, conservés par Catherine dans les provinces qu'elle avait arrachées à la Pologne lors de son premier partage, continuèrent à regarder l'Université de Wilna comme leur apanage, et parvinrent, à force d'intrigues, à obtenir de l'empereur Paul que cette Université fût restituée à leur ordre.

L'année 1802 ouvrit une brillante carrière à l'étude des sciences en Pologne. Les bonnes dispositions que manifesta Alexandre à son avénement au trône, leur promettaient un puissant protecteur. Le prince Adam Czartoryski, l'un de ses ministres, qui possédait la confiance de l'empereur, usa de tout son pouvoir pour donner une grande impulsion aux sciences et aux lettres en Pologne, et dans ses nobles efforts il fut aidé par le savant Czacki. Aussi, quand les autres parties de la Pologne sommeillaient sous le régime allemand, la Lithuanie faisait tous les jours de grands progrès dans son émancipation intellectuelle. Par les soins du prince Czartoryski, un nouveau réglement pour l'Université de Wilna fut publié à Saint-Pétersbourg. Par ce réglement, on confiait à l'Université la direction de toutes les écoles qui se trouvaient dans les provinces polonaises enlevées par la Russie, c'est-à-dire une étendue de 9,000 milles carrés peuplés de onze millions d'habitans. L'Université reçut, en outre, une double destination : elle devait servir d'école centrale pour l'enseignement des plus hautes sciences, et exercer aussi la magistrature suprême dans l'instruction publique. Les hommes qui furent choisis pour ce poste éminent répondirent parfaitement à l'attente générale. Dans les trois gouvernemens du midi, en Volhynie, en Ukraine et en Podolie, où, en 1803, Czacki n'avait trouvé que deux écoles, il en laissa cent vingt-sept en 1813, sans compter le riche lycée de Krzemieniec (1).

(1) Ce lycée, aujourd'hui dépouillé de ses richesses par Nicolas, a été transporté à Kiow.

Cependant, le prince Czartoryski, *curateur* de l'Université de Wilna, travaillait sans relâche à consolider l'œuvre si dignement commencée, avec l'assistance de deux hommes illustres, Kolontay d'abord, et ensuite Jean Sniadecki. Il attirait de l'étranger en Lithuanie des professeurs habiles, et faisait voyager des jeunes gens pour qu'ils se perfectionnassent dans leurs études; il encourageait par tous les moyens possibles tout ce qui pouvait donner plus d'éclat à la civilisation et aux lumières dans la Pologne. Le curateur de l'Université de Wilna fut très bien secondé par son recteur, Jean Sniadecki, homme intègre, excellent patriote, qui présida pendant neuf ans aux travaux de l'Université. Le noble dévouement et le patriotisme de Sniadecki eurent du retentissement dans le cœur de la jeunesse polonaise, qui, avec ses nouvelles connaissances, s'imprégnait aussi de ces principes d'ordre et de liberté qui seuls font le bonheur de la société.

Dans les premières années du dix-neuvième siècle, deux foyers de sciences et de civilisation, éloignés l'un de l'autre, répandaient des flots de lumières; l'un était en France, l'autre en Allemagne. La France dominait par la science sur la matière; l'Allemagne par l'intelligence; la civilisation française et la civilisation allemande présentaient un caractère tout différent. Le matérialisme français, tout en faisant renoncer l'homme à la recherche des vérités premières et absolues, présentait les plus brillans résultats dans ses investigations scientifiques appuyées sur l'expérience. L'Allemagne, peut-être trop spiritualiste, suivait la France, mais ne l'égalait pas dans tout ce qui était du domaine des calculs et de leur application; Jean Sniadecki ne balança point entre les deux voies des progrès du siècle; son esprit, éminemment pratique, donna la prépondérance au système français, et les sciences exactes furent préférées aux études philosophiques.

Sous le gouvernement russe, la jeunesse polonaise voyait

sa vie politique enfermée dans un cercle très étroit. Toutes les fonctions administratives, avilies par la vénalité des employés et la servilité de la hiérarchie russe, inspiraient un dégoût général. Quiconque avait un peu de fortune, aimait mieux s'isoler à la campagne ou remplir des fonctions gratuites et électives.

Les jeunes gens, qui ne se destinaient ni à l'état ecclésiastique ni à celui de médecin ou d'avocat, se rendaient néanmoins à l'Université, sans nul autre but que l'amour des sciences. L'Université jouissait de grands priviléges; ses professeurs étaient largement rétribués, ils avaient jusqu'à 20,000 florins par an; ils avaient des grades civils qui correspondaient aux grades des officiers supérieurs de l'armée russe.

Affranchis de toute influence de l'autorité locale, ils vivaient dans une certaine indépendance qui rehaussait encore leur magistrature. Un élève, inscrit dans le livre de l'Université, jouissait du privilége de ses lois; la police ne pouvait l'arrêter, ou si elle le faisait, elle était forcée de le renvoyer sur-le-champ au recteur, qui convoquait un conseil composé de professeurs, lequel jugeait le délit et infligeait la peine; c'était d'ordinaire un emprisonnement, ou, dans le cas d'un grave délit, l'expulsion de l'Université. Les plus hauts fonctionnaires de l'état respectaient cette magistrature; il arrivait même parfois que le chef de la police faisait amende honorable au recteur pour avoir méconnu les prérogatives du corps savant qu'il présidait. Cet état de choses donnait à tous les élèves un sentiment de dignité, et fortifiait l'esprit de liberté, inné dans leur cœur.

En 1816, Sniadecki cessa d'être recteur au grand regret de tout le monde; il avait rendu au pays des services éminens, non seulement par la grande impulsion qu'il avait donnée à la culture des sciences, mais encore par le perfectionnement de la langue et de la littérature nationales.

Par ses soins, Wilna occupa la première place sous le rapport de la pureté et de l'élégance avec laquelle on écri-

vait en polonais. La nomenclature chimique, zoologique, physiologique, minéralogique et d'architecture, est un beau monument de linguistique dû aux soins de l'infatigable Sniadecki, qui, lui-même écrivain du premier ordre, avait su enseigner aux autres l'art d'écrire. Cette langue scientifique, qui égale pour le moins la langue française, et qui lui est même supérieure en ce qu'elle évite les plagiats grecs ou romains, sera pour la Pologne un monument impérissable.

L'Université de Wilna n'eut pas seulement une grande influence sous le rapport de la langue et des sciences, mais encore, en répandant le goût de l'étude et de l'instruction, elle a puissamment agi sur l'état social et la morale ; plusieurs jeunes gens, guidés par un esprit de criticisme et d'utilité immédiate, fondèrent à Wilna une société sous le nom de *Szubrawce*.

L'écrit périodique qui paraissait sous son patronage, et qui était une satire ingénieuse des préjugés et des erreurs de la société ainsi que des abus du gouvernement, dévoila si bien les vices du temps, qu'il corrigea les mœurs et servit souvent de bride à la licence du pouvoir.

Cette impulsion morale donnée par Sniadecki à la partie éclairée des habitans de la Lithuanie, et cette supériorité des sciences physiques et mathématiques, qui remontent à l'année 1803, se prolongèrent jusqu'en 1820, où elles commencèrent à s'affaiblir. C'est alors que s'organisèrent en Pologne de nombreuses sociétés patriotiques, qui devaient exercer une si grande influence sur son avenir.

Parmi le petit nombre d'esprits supérieurs qui trouvaient que, dans l'enseignement de l'Université, il y avait encore un vide à remplir, sous le rapport d'un patriotisme éclairé, se trouvait Thomas Zan, fils d'un gentilhomme du district de Nowogrodek. Quoiqu'il fût très versé dans les sciences naturelles et les mathématiques, il suivait encore les cours de l'Université, se préparant à exercer sur l'esprit de la jeunesse polonaise cette influence qui a tant

contribué à développer son patriotisme. Un des plus anciens élèves, il avait vu deux ou trois fois se renouveler les étudians de l'Université, et les connaissait presque tous personnellement. Des milliers de jeunes gens de la Lithuanie, de la Samogitie, de la Podolie, de la Volhynie et de l'Ukraine, s'inscrivaient tous les ans, comme élèves, sur les registres de l'Université. L'idée de retirer de ces jeunes gens de grands avantages pour la Pologne s'empara de l'esprit profond de Zan, et le maîtrisa tellement, qu'il résolut de la mettre à exécution ; ce qu'il fit avec le plus grand succès. D'un caractère doux, de mœurs simples, d'un esprit supérieur, il sut se faire généralement aimer, et se mit à la tête des sociétés formées parmi les élèves, qui avaient pour but une tendance morale et scientifique, un patriotisme pur et désintéressé. De 1818 à 1820, il se forma à Wilna diverses sociétés sous le nom de *Rayonnans*, de *Philarèthes* et de *Philomates* ; leurs œuvres aussi belles que la jeunesse, aussi élevées que l'amour de la patrie, seront à jamais le plus beau fleuron des dernières années de l'histoire de la Pologne asservie, histoire si féconde en revers et en grands événemens. Il se fit alors de grands changemens, non seulement dans les mœurs privées, mais dans les relations des élèves de l'Université de Wilna.

La facilité dans le commerce de la vie et la sociabilité sont des qualités innées dans le Polonais : ces belles qualités unissant une jeunesse ardente dans un cercle amical, l'entraînaient souvent à des passe-temps oiseux et répréhensibles ; mais un instinct plus pur imposa à leurs cœurs de nouveaux liens. Comme si l'esprit de la patrie égorgée, après avoir expié les erreurs de ses ancêtres, fût sorti subitement de son sépulcre, et, s'arrêtant au dessus de la capitale des Jagellons, il eût jeté un regard puissant sur ces jeunes hommes, ils parurent presque tous changés ; ils devinrent graves, calmes et tristes, comme s'ils pressentaient qu'ils devaient être les guerriers et les martyrs de la patrie. En se rencontrant, les élèves, inconnus les uns aux autres,

se serraient la main en preuve de confraternité, et si, par hasard, à de certains signes, ils se reconnaissaient comme *Rayonnans*, ils étaient déjà amis, déjà ils appartenaient l'un à l'autre. A la promenade, aux modestes banquets, dans les salles de lecture, partout leurs liens se resserraient, et ils avaient pour devise *confraternité* et *patrie*. Quand un élève rencontrait de graves difficultés en se préparant à un examen, il recevait la visite inattendue d'un condisciple, souvent inconnu, qui se chargeait sans aucune rétribution de lui donner des leçons comme répétiteur. Si un élève se trouvait en butte à l'indigence, dès qu'un *Rayonnant* le savait, il recevait aussitôt un moyen d'existence honnête. Une main invisible soutenait les riches avec la science des pauvres, et les pauvres avec la fortune des riches. Les chansons de théâtre furent remplacées par des airs patriotiques, et les heures de récréation remplies par la lecture d'ouvrages sérieux et utiles qui alimentaient leur patriotisme. La réforme était grande, subite et radicale.

C'est à cette époque que survint un changement important dans la direction donnée à l'enseignement. Les deux chaires de philosophie et d'histoire, vaçantes depuis long-temps, furent occupées par deux professeurs d'un grand mérite, Joseph Gołuchowski et Joachim Lelewel. La jeunesse polonaise les reçut avec le plus grand enthousiasme, qui se manifesta même dans les autres classes de la société, qu'on vit accourir en foule à leurs savantes leçons.

Gołuchowski charmait son auditoire par la facilité de son élocution, la clarté de son cours, et la force avec laquelle il exprimait ses idées profondes. A une érudition peu commune dans l'histoire, Lelewel joignait le talent d'un grand critique : c'est lui qui, par ses recherches scientifiques, débrouilla l'histoire de la Pologne que défiguraient d'innombrables erreurs. Il se fit un nom dans le monde littéraire par ses laborieuses recherches dans les anciennes chroni-

ques, les manuscrits en lambeaux. Cet habile historien possède deux qualités bien rares dans les hommes studieux : une imagination poétique à côté d'une grande persévérance dans le travail consacré à des objets arides. Son style est original ; à force d'être précis, il manque souvent de clarté, mais sa parole est facile et pleine d'éloquence.

Dès ce moment, la révolution s'opéra en faveur de l'esprit au détriment de la matière, révolution qui a exercé une grande puissance sur l'instruction d'une population de onze millions d'habitans. L'enseignement de l'histoire était trop lié à la politique pour qu'elle pût en être isolée ; l'influence de la philosophie faisait grandir l'intelligence, et rentrer l'homme en lui-même.

Une nation qui doit s'élever pour reconquérir son indépendance peut-elle être étrangère à la politique et à la philosophie? Une nation opprimée, envahie, n'est-elle point sans cesse penchée vers un état de conspiration et d'insurrection capable d'inspirer le plus grand enthousiasme, les plus sublimes idées? C'est alors qu'un des *Rayonnans*, élève de Lelewel, ami intime de Zan, s'illustra par un des plus beaux talens poétiques ; ses poèmes de GRAŻYNA et des DZIADY ont montré toute la hauteur de son mérite. Tout ce qui parlait à l'imagination, tout ce qui prêtait à la poésie, prenait dans les productions de ce poète un caractère patriotique. C'est ainsi que la littérature, en Pologne, commença à conspirer comme les hommes. Nous pourrons peut-être expliquer par là pourquoi il parut précisément à cette époque, dans la littérature polonaise, un homme tel que Mickiewicz, qui avait autant de politique dans sa poésie, que Lelewel avait de la poésie dans sa politique. Tout esprit supérieur est une énigme pour lui-même. La Providence, qui gouverne les destinées de l'humanité, et qui choisit des hommes pour ses instrumens, en a envoyé à la Pologne au moment qui précéda l'insurrection nationale. Tel était l'état de l'instruction dans les anciennes provinces polonaises ; telle était

l'impulsion donnée par la célèbre Université de Wilna, jusqu'à l'année 1822.

Ici commence une ère nouvelle pour l'Université, ère d'atroces persécutions, de sang et de larmes, du triomphe de la vérité au prix du martyre.

Après les congrès de Vienne et de Vérone, l'empereur Alexandre n'hésita pas à jeter son masque de philantropie, à la grande joie des serviteurs avides et cruels du despotisme; et l'on vit les hauts fonctionnaires de la Russie épier le moment favorable pour saisir leur proie. La Pologne semblait être le lieu des antiques gémonies, où les vautours allaient chercher leur pâture. On dressa l'acte d'accusation des sociétés patriotiques, et les premiers coups devaient atteindre l'Université de Wilna, comme à la tête du mouvement national. Depuis long-temps le rusé et cruel Nowosilzof, l'ennemi juré de la Pologne, regardait avec un œil envieux le prince Czartoryski, et considérait Wilna comme victime. Le moment favorable pour lui était venu. Il savait bien où il devait frapper, où était la vie, le cœur de la nation à laquelle il a juré une haine éternelle, et dont la perte servait si bien ses intérêts. Il jeta donc son regard mortel sur la jeune génération, et commença ainsi son œuvre de destruction. Qui ne sait quel fut le commencement des enquêtes politiques à Wilna? Un élève du gymnase, âgé à peine de dix ans, Michel Plater, eut le malheur d'écrire : Vive la constitution du 3 mai! Emprisonné pendant plusieurs mois, il est allé expier son patriotisme au Caucase, dans un régiment russe. Tel fut le commencement des persécutions inouies qui tombèrent sur la jeunesse polonaise. La plume se refuse de donner des détails inscrits dans l'histoire de la Pologne avec des larmes et du sang. Les mesures cruelles du gouvernement interrompirent momentanément le cours de la marche nationale; cependant elle existe encore aujourd'hui. Cette page de notre histoire n'est pas encore achevée, et son caractère est toujours le même : les prisons, les tortures et la Sibérie!....

La sévérité des enquêtes, la brutalité des interrogatoires croissant chaque jour, Zan prévoyant le danger qui menaçait ses compagnons, prit noblement sur lui toute la responsabilité, mais il ne parvint point à les sauver. On enleva les *Philarèthes* pour les déporter au fond de la Sibérie, où les attendait un exil plus affreux que la mort. La jeune génération d'alors, couronnée du laurier des martyrs, disparut, léguant à ceux qui viendraient après elle les murs déserts de l'Université et le feu sacré de la nationalité qu'elle avait su si bien maintenir.

Les hommes du despotisme s'efforçaient d'enlever à la jeune Pologne son précieux héritage; les priviléges de l'Université furent déchirés, et le tabernacle des sciences souillé par la présence d'une vile police, d'une nuée d'espions. Un régime militaire russe fut introduit parmi les élèves; on leur fit porter un uniforme, en les soumettant à la plus rigoureuse surveillance; elle allait jusqu'au point de leur défendre les spectacles, les bals, les promenades hors la ville. Pour comble de ridicule et d'arbitraire, un ordre du recteur prescrivait aux élèves d'inscrire dans un tableau tout ce qu'ils se proposaient de faire pendant toute l'année, et la moindre déviation était sévèrement réprimée. L'insolence des hommes auxquels on confiait la surveillance des élèves allait jusqu'au point de leur faire subir des peines corporelles. La nouvelle police de l'Université se composait de surveillans nommés *bédels*, d'inspecteurs et de l'inspecteur général. Toute cette cohue d'agens se recrutait parmi les hommes les plus méprisables. Et c'est à de telles gens que l'on confiait l'éducation de la jeunesse polonaise, que l'on s'efforçait de corrompre et d'abrutir. Les places occupées par Gołuchowski et Lelewel furent livrées à des commis de bureaux de Saint-Pétersbourg. L'œuvre de la servitude systématique ne se borna pas à la transformation des hommes et de leurs idées; on alla jusqu'à tendre une main sacrilége pour démolir des monumens riches de souvenirs nationaux, consacrés par des siècles; rien ne fut épargné;

les autels même ne furent pas préservés. Nowosilzof et sa digne suite, où se faisait remarquer le cruel recteur Pélikan, si détesté en Pologne, ne se contentaient pas des bonnes grâces de leur czar, des dignités, des décorations qu'il leur jetait, il leur fallait encore de l'or; aussi ils allèrent bientôt puiser dans les coffres de l'Université (1). Dans l'administration russe, l'art de bien voler consiste dans le prétexte ingénieux qu'on donne à la dépense, et dans le simulacre de nombreuses formalités. Sous prétexte de couvrir sa responsabilité et d'agir avec bonne foi, on feint de soumettre les comptes à un contrôle sévère, après s'être entouré d'habiles complices; c'est ainsi que l'ordre et la régularité règnent toujours dans les archives. Les occasions de dépenses ne manquèrent pas : on commença à agrandir inutilement les dépendances de l'Université; des constructions anciennes, quoiqu'en très bon état, furent remplacées par de nouveaux bâtimens qui ne tardèrent pas à faire place à d'autres. Après toutes ces démolitions et reconstructions, vint le tour de l'antique église de Saint-Jean qui domine les murs de l'Université; cette belle église inspirait dans les cœurs des Lithuaniens outre la vénération religieuse d'autres sentimens qui leur étaient bien chers. Ici, dans des souterrains, reposaient les dépouilles des plus illustres familles du pays, là était l'enceinte réservée à la prière des élèves du gymnase et de l'Université. Le souvenir d'une jeunesse passée dans une vie studieuse, remplie d'efforts patriotiques, avait donc plus d'un lien qui l'unissait à ce temple vénéré.

Tout à coup les portes du temple se fermèrent, et une foule d'ouvriers y fut introduite. Sur l'ordre des persécuteurs de la génération vivante on enleva des tombeaux la génération morte. Les ornemens en argent des bières se transformèrent en service de table du recteur Pélikan; les

(1) L'Université de Wilna était la plus riche de la Pologne ; le recteur avait des sommes immenses à sa disposition.

souterrains de l'église furent changés en caves pour ses vins; dépouillée de ses anciennes parures, l'église devint subitement déserte et nue. Sous un régime aussi despotique, tout, depuis l'homme jusqu'à la pierre, doit avoir l'aspect morne de la servitude.

On croira peut-être que l'esprit national et le patriotisme abandonnèrent cette jeunesse gémissante sous le poids de la tyrannie, lorsqu'on lui ferma les portes de l'enceinte destinée à la culture des sciences; il n'en fut rien : l'espionnage ni les tortures ne purent arrêter le mouvement avant-coureur de la grande insurrection nationale.

Dès que la nouvelle de la révolution du 29 novembre fut arrivée en Lithuanie, les nombreux élèves de l'Université commencèrent à se préparer à une lutte qu'ils croyaient inévitable. La police, informée de tout ce qui se passait, les désarma bientôt. Les prisons se remplirent de nouveau, et d'horribles châtimens atteignirent les plus dévoués à la cause de la patrie. Un malheureux concours de circonstances avait empêché Wilna de se soulever en même temps que le reste de la Pologne; aussi fut-elle exposée à la douleur de se voir tous les jours traversée par des régimens russes qui traînaient des malheureux Polonais enlevés sur les champs de bataille ou dans leurs demeures, et qu'ils livraient aux autorités russes gouvernant encore la ville. Il n'y avait pas de jour où l'on n'apprît la mort de quelques martyrs fusillés ou égorgés dans les prisons. Des proclamations insolentes, affichées dans les rues, faisaient connaître aux habitans le plus ou moins de succès qu'obtenaient les armées russes. De temps en temps on apprenait les véritables nouvelles envoyées par les émissaires de l'armée polonaise. Qui ne se rappelle cette poignée de sauvages Kabardins qui, après avoir égorgé tous les malheureux habitans d'Oszmiana, rentrèrent à Wilna en poussant des cris barbares pour exprimer leur triomphe et leur joie satanique ! Aux marchés on voyait entre les mains des juifs des vases sacrés enlevés à des églises, et des ornemens de

femmes massacrées. La plus grande terreur régnait dans la ville : on n'entendait que les mots d'exécution et de mort. Le peuple remplissait les temples et se prosternait devant l'image miraculeuse de Marie à Ostrabrama. Un sourd gémissement se répandait dans les rues. C'était un spectacle terrible pour les élèves de l'Université, qui n'attendaient pour éclater que le premier mot d'ordre. Voyant enfin qu'ils ne pouvaient aussitôt qu'ils l'auraient désiré faire à la patrie l'offrande de leur vie, ils se déterminèrent à quitter subitement la ville, décidés à périr. Cette sortie de ces jeunes Spartiates-Polonais qui, au nombre de quelques cents seulement, se frayèrent un chemin à travers les grandes masses de l'ennemi, leurs longues marches dans les bois, leurs combats et leurs souffrances, peuvent être inscrits bien glorieusement à la dernière page des annales de l'Université.

Où sont à présent ces enfans pleurés par leurs parens, ces jeunes héros? Les plus heureux reposent sur la terre de leurs aïeux ; les autres sont dispersés dans toutes les parties du monde. Des rangs de l'armée nationale où ils sont entrés fiers du titre de simple soldat, beaucoup d'entre eux ont été précipités dans les cachots moscovites, ou écroués dans les forteresses prussiennes pour traîner la brouette. Les uns sont en Sibérie, d'autres à Alger, en Égypte, en Amérique. Leurs tristes pensées se rencontrent sans doute auprès du même foyer, dans le lieu où ils ont passé leur jeunesse, dans les murs de l'Université de Wilna, comme les pensées des enfans d'Israël se reportaient toutes sur les débris de Jérusalem. Car, en effet, ces murs de Wilna ne sont-ils pas la Jérusalem lithuanienne? Le Czar y exerce son pouvoir sans frein, sans humanité, sans justice ; il a dépouillé les autels, banni l'antique religion du pays, et il se gorge impunément des richesses d'une civilisation avancée. Il a enrichi sa Babylone où l'on se prosterne devant Baal ; mais Dieu a dit aux fidèles : Ayez confiance en moi, je vous retirerai de la servitude, et je rebâtirai le temple. C'est à lui

que s'adressent aujourd'hui les cris d'une nation martyre, les prières de ses enfans abandonnés par le monde. C'est lui qui est leur soutien et leur espérance (1)!

POLITIQUE.

LA POLOGNE

CONSIDÉRÉE COMME POINT D'ATTAQUE DES ÉCRIVAINS RUSSES.

Faut-il encore discuter pour savoir pourquoi il y a trois ans le sang coulait entre la Vistule, le Niémen et le Bug d'un côté, le Dniéper et la Dźwina de l'autre, alors que toutes les parties de l'ancienne Pologne avaient secoué leur joug? Faut-il demander quel but se propose Nicolas en exterminant des générations entières, en renversant les autels, en détruisant les institutions et la langue, et s'efforçant d'anéantir jusqu'au nom d'une nation? Cependant, ce procès entre la Pologne et la Russie, si évident, si clair, a soulevé une foule de questions, a fait intriguer les cabinets et a éveillé l'attention des publicistes. Que d'ouvrages, de brochures, d'articles de journaux n'a pas produit la presse depuis la levée de boucliers en 1830!

De tous les cabinets, celui de Prusse se trouvait dans la position la plus délicate et même la plus intéressée. Il est hors de doute que ce cabinet a joué son rôle avec beaucoup d'astuce et d'adresse. Il s'est servi de tous les moyens contre la nationalité polonaise, et des plumes salariées ont eu la mission d'égarer l'opinion publique.

(1) Nous avons puisé une grande partie des matériaux de cet article dans un ouvrage polonais très remarquable publié par M. Mochnacki sur l'histoire de la dernière révolution polonaise, et dont une partie est encore sous presse.

Pendant que la Pologne était livrée à une lutte meurtrière, et réveillait en sa faveur dans tous les pays une vive sympathie énergiquement manifestée par la presse et les cris d'enthousiasme du peuple français, qui trouvaient un écho puissant en Allemagne, que faisaient les publicistes prussiens? S'armant d'un calme cosmopolisme, avec un flegme vraiment national, et dans leurs idées mesquines, ils défiguraient et rappetissaient l'histoire de Pologne.

Un célèbre utopiste, revêtu en Prusse de hautes dignités et comblé des faveurs de la Russie, usa de toute la puissance de sa doctrine et de l'influence de son nom pour prouver au monde, et particulièrement à l'Allemagne, que la cause polonaise est injuste et anticivilisatrice. Un autre dignitaire, faible et crédule, voulut résoudre la question par des voies conciliatrices qu'il croyait avantageuses à toutes les parties intéressées. Loin du champ de bataille, où d'un moment à l'autre la victoire pouvait donner à la question une solution bien plus solennelle, il examinait systématiquement dans son cabinet la cause polonaise, et avec sa précision d'Allemand, il divisait son travail en catégories, sections, chapitres et paragraphes, sous le rapport moral, physique, géographique et politique. Voici les graves conclusions auxquelles s'arrêta cet écrivain :

1°. La Pologne ne peut jamais exister comme État indépendant.

2°. L'union de la Pologne avec la Russie est incompatible avec les intérêts de cette dernière puissance.

3°. Pour le bien même de la Russie et de l'humanité, il faudrait incorporer la Pologne à la Prusse.

L'auteur était tellement pénétré de ce qu'il avançait, qu'il n'a point hésité à dédier son ouvrage à M. Kankrin, ministre des finances en Russie.

Après la chute de la Pologne, les publicistes prussiens ont gardé quelque temps le silence. Aujourd'hui, ils se sont réveillés, et s'efforcent d'interpréter de la manière la plus avantageuse les actes de la tyrannie moscovite. Une

défense systématique a été convenue et entreprise par la voie de feuilles russes et germano-russes. Un reste de pudeur aurait-il engagé l'autocrate à se justifier au tribunal de l'opinion publique? Mais, non; il y attache trop peu d'importance. Il faut donc chercher quel autre motif a pu le guider dans cette démarche. C'est le besoin d'étouffer la vérité qui, malgré les obstacles qu'il lui oppose, se propage dans l'esprit des étrangers, et même de ses propres sujets. Nicolas a donc créé un nouvel apostolat, et déjà nous avons vu son catéchisme, tandis que les autres ouvrages, publiés à Saint-Pétersbourg et à Berlin, nous font connaître facilement quel est le *credo* de cette propagande absolutiste.

Il importe, avant tout, au czar d'avoir une Russie à la place de la Pologne dont l'existence est incompatible avec la politique hautaine de son cabinet; et, comme il est presque impossible d'arracher à une nation son avenir, tant qu'elle conserve le souvenir du passé, les écrivains russes et prusso-russes se jettent avec fureur sur l'histoire de la Pologne, et dans cette œuvre inique, ils procèdent avec la même tactique. Nous ne descendrons point à examiner dans tous leurs détails toutes ces productions monstrueuses de plumes vendues, où chaque ligne porte le cachet de la mauvaise foi, où les faits sont dénaturés à l'aide du sophisme, où l'on flagorne bassement l'oppression, où l'on raille insolemment le vaincu. Nous nous bornerons d'abord à signaler la tendance générale de ces écrits, et le système suivi par cette classe d'historiographes et de publicistes.

Dans leur opinion, l'ancienne Pologne, ou la Pologne proprement dite, dépasse à peine les limites qui lui furent tracées par le congrès de Vienne, en 1815. Ils ne disent pas un mot de tout ce que la Prusse et l'Autriche ont enlevé à la Pologne, soit dans les anciens temps, soit dans les derniers partages. La Lithuanie, les Terres-Russiennes, en un mot tous les pays au delà du Dniéper et de la Dźwina,

ayant fait depuis près de cinq cents ans partie intégrante de la Pologne, tous ces pays qui, récemment, en prenant les armes ont solennellement déclaré qui sont leurs compatriotes, qui leurs envahisseurs, n'ont aucun droit à se constituer Pologne, et sont évidemment moscovites. La Pologne, selon ces écrivains, ne mérite pas le titre de boulevard de l'Europe. C'est (le croira-t-on ?) un foyer d'anarchie, le repaire de barbares, des meurtriers de la civilisation byzantine, qui allait briller au Nord, la source de tous les malheurs de toutes les Russies, du slavisme, et même de l'Europe.

Ce sont les Polonais qui sont coupables d'avoir laissé les Tartares subjuguer les descendans de Ruryk, petits despotes sans cesse en discorde les uns avec les autres. Les Polonais sont des imposteurs qui usurpent la gloire d'avoir sauvé l'Europe et la chrétienté de l'invasion musulmane. Enfin, les Polonais ont mis une digue à la plus belle œuvre du Nord, quand, après l'affaiblissement des Tartares, Ivan voulut créer dans le slavisme une monarchie puissante et affermie sur de bonnes lois et sur l'unité du pouvoir ; c'est-à-dire, quand il voulut exécuter ce que les czars de la branche des Gottorp exécutent aujourd'hui avec plus de bonheur. Eh ! que pouvait-on espérer de mieux des Polonais, de ces éternels jacobins, qui dépouillaient chaque jour le trône de ses prérogatives, et voulaient que leurs rois fussent des fonctionnaires, et non leurs maîtres? Eux-mêmes faisaient des lois ; eux-mêmes déclaraient la guerre, faisaient des traités, etc., etc. Cet acte d'accusation va encore plus loin : selon ces écrivains, on trouve dans l'histoire une foule de faits qui prouvent clairement que ces mêmes anarchistes jacobins sont à la fois les plus grands aristocrates. Tantôt en se parant du prétexte d'économie politique, tantôt en prenant le ton de la philantropie, ces *amis de la Pologne* se font les défenseurs des paysans opprimés par la noblesse. Ils énumèrent les nombreux défauts des institutions et des lois qui régissaient la nation

polonaise, évitant avec soin tout ce qui pourrait se dire en leur faveur; et ils arrivent enfin à ce résultat : qu'une telle nation, qui choisissait elle-même ses rois, et leur imposait ses volontés; qui n'avait ni industrie, ni commerce, qui n'a point donné la première, au quinzième siècle, à l'Europe, l'exemple de l'émancipation des paysans; une telle nation, inutile, remuante, anti-libérale, devait forcément tomber. Les souverains des états voisins avaient donc le droit, et c'était peut-être même leur devoir, de se charger de sa tutelle. Mais nos philantropes ont bien senti que ce terrain est trop glissant pour eux; aussi passent-ils rapidement sur le règne de Catherine et du roi de Prusse *le philosophe*, et sur l'acte barbare du déchirement de la Pologne. De Pierre-le-Grand, ils sautent à Alexandre, à ce *Titus du Nord, pacificateur de l'Europe, restaurateur magnanime de la Pologne!* Le lecteur, arrivé à cette époque, trouve ce pays jouissant du plus parfait bonheur sous un régime constitutionnel, au sein de l'abondance, sillonné de belles routes, de grands canaux, couvert de riches manufactures, de villes opulentes, avec une armée bien disciplinée. Mais il cherchera vainement le grand-duc Constantin, la police secrète, l'espionnage, les *kibitka* russes enlevant de paisibles citoyens, la prison des Carmes à Varsovie, etc., etc.; l'impartialité russe a soin de cacher ces hideux tableaux, et si, par la force des choses, elle est obligée de soulever une partie du voile, ce n'est que pour accuser les Polonais d'ingratitude, de leur folle nationalité. Les Polonais, vous diront-ils, se sont révoltés, dans leur cruel aveuglement, contre leur bienfaiteur, contre leur souverain légitime, non pas par patriotisme, sentiment qui leur est étranger, mais par égoïsme, dans le but d'opprimer, par l'aristocratie et la noblesse, les malheureux paysans.

Tels sont ces flots de mensonges et de calomnies, lancés contre une histoire sans tache, contre la plus sublime, la plus désintéressée des révolutions. Il faut que la Russie soit bien effrayée de la force morale des peuples, du progrès

que font les idées, puisqu'elle est déjà venue à cette extrémité !

On ne peut voir qu'avec regret le soin extrême que l'on met à l'exécution d'ouvrages aussi perfides. Le talent de leurs auteurs ne parviendra jamais à faire du jour la nuit, à enlever à une nation des droits basés sur l'équité et la justice, à la dépouiller d'une gloire justement acquise ! Pour donner plus de force et d'éclat à leurs argumens, à côté de cette Pologne qu'ils défigurent, ils montrent l'image resplendissante de la Russie, et déploient toutes les ressources de leur art pour fasciner le lecteur.

D'après ce brillant parallèle, la Russie n'est pas ce malheureux débris du slavisme qui, livré à lui-même pendant dix siècles, et écrasé toujours par l'arbitraire et l'obscurantisme, ne peut inspirer qu'une pitié bien méritée ; ni ce fragment de la Russie au delà du Dniéper et la Dźwina, qui fut condamné à rester entre les mains des descendans barbares de Ruryk, et à tomber ensuite sous la domination des Tartares ; ni même cette principauté de Moscou, qui, par la force de son despotisme en absorbant une foule de générations étrangères, de Finois, de Tartares et d'autres peuples, donna naissance au géant qui, depuis Pierre-le-Grand, grandit monstrueusement sans aucune forme civilisatrice et sociale. D'après les écrivains de la chancellerie russe, la Russie apparaît tout d'un coup comme un empire homogène, compacte, civilisé. Si cet empire, ou plutôt quelques peuples soumis sur la terre des slaves par les armes de Vladimir et de Jaroslas, se dispersent et subissent le joug de nouveaux tyrans en discorde, il faut accuser la fatalité, le malheur du moment. Si l'émancipation des villes commerciales, l'envahissement des Mogols et la séparation de la Russie méridionale dans le XIII[e] siècle forment une barrière qui ne put être jamais entièrement levée, c'est encore un événement passager, la conséquence inévitable du voisinage de la Pologne. Les *dignes* historiens voient dans les Ivan, ces cruels oppresseurs des villes libres de Nowogrod,

Pskow, etc., des hommes qui ont restauré la monarchie des Ruryk. Le terme de trois siècles et la puissance des alliances fondées en dehors des droits de conquêtes, sont pour eux sans valeur : ils ferment même les yeux sur l'organisation intérieure du pouvoir naissant de la Moscovie.

Dans ces peuples asservis il n'y a point de classes, de vie politique ; à peine si parmi les prisonniers apparaît la phisionomie hideuse d'un *boïar* menaçant, qui attente à la vie et au pouvoir de son Czar. Cette uniformité, cet esprit d'esclavage sert bien les intérêts de ces avocats du despotisme, qui donnent à l'inertie complète d'un peuple asservi, à son impuissance, le nom de la plus belle harmonie entre le gouvernement et la nation, de *forme sociale la plus parfaite*, et considèrent cet état passif comme le véritable modèle d'ordre, de dévouement, et d'un patriotisme bien entendu.

En effet, si on voulait suivre avec une foi aveugle ces historiographes de la Sainte Alliance, on serait forcé de venir à ces conclusions : Qu'un principe despotique du gouvernement est un des plus grands bienfaits pour l'humanité, et le seul capable de sauver la société de l'anarchie toujours croissante ; que l'Europe doit applaudir à l'anéantissement de la Pologne, de ce foyer perpétuel d'insurrection, qui de tout temps a empêché la Russie de représenter le *véritable ordre légal*, mission qu'elle était appelée à remplir.

Des livres qui amènent le lecteur à de telles conclusions, ne peuvent être considérés comme dangereux ; le seul sentiment qu'ils peuvent inspirer, c'est la pitié. Sans doute on pourrait se dispenser de répondre ; mais nous sommes bien aises d'entrer dans la lice avec des écrivains étrangers à la Russie, qui font un parallèle mensonger entre deux histoires qui nous touchent de si près. La cause polonaise est depuis long-temps jugée : elle est au dessus de toute attaque, de toute calomnie ; elle n'a pas besoin de notre défense. Et si, dans la seconde partie de notre article, nous examinons

les productions des ennemis de la Pologne, ce sera plutôt pour rétablir les faits historiques dans leur véritable jour, que pour défendre la plus sainte des causes.

(*La suite au prochain numéro.*)

L'ÉMIGRATION POLONAISE

ET

L'INVALIDE RUSSE (Journal de St-Pétersbourg).

L'émigration polonaise, quelqu'impuissante qu'elle soit, préoccupe sans cesse le gouvernement russe. Infatigable dans ses attaques et dans ses calomnies, il dirige d'absurdes inculpations contre les réfugiés dans des feuilles rédigées sous son influence. C'est ainsi que les journaux russes ont dit que l'émigration polonaise n'était qu'un ramas de *vagabonds*, de *laquais*, un tas d'*aventuriers*, de *gens sans aveu!..*

En voyant sur la liste de l'émigration polonaise des noms historiques, et les plus honorables de la Pologne, les noms de ses plus illustres citoyens, hommes d'état, littérateurs, poètes et guerriers, l'opinion publique a dû faire prompte justice de cette précieuse révélation venue de Pétersbourg. Nous avons cru, toutefois, qu'il ne serait pas inutile de relever à cette occasion le ridicule et la mauvaise foi des pamphlétaires russes, qui s'attaquent de préférence à l'honneur de l'armée polonaise et de ses officiers.

Selon le journal l'*Invalide russe :* « La totalité des offi-
« ciers de l'armée polonaise s'élevant à peine à 2,500, le
« nombre de ces officiers qui se trouvent en France ne peut
« être porté tout au plus qu'à 300; le surplus des réfugiés
« n'est donc qu'un tas d'aventuriers usurpant des grades et
« des titres auxquels ils n'ont aucun droit. »

Personne n'ignore que l'émigration polonaise compte dans ses rangs, outre les officiers et les soldats, un grand

nombre d'individus appartenant à l'ordre civil, tels que sénateurs, nonces, membres du gouvernement et fonctionnaires publics. Sont-ce là des aventuriers dont parle la feuille russe? L'*Invalide* ignore-t-il que, chez les nations civilisées, tout grade militaire, depuis le soldat jusqu'au général, quelque différentes qu'en puissent être les prérogatives, n'en est pas moins, aux yeux de la patrie, également nécessaire et également honorable?

Au moment où la révolution éclata, l'armée du royaume de Pologne présentait un effectif d'environ 28,000 soldats et 2,500 officiers, chiffre sur lequel l'*Invalide russe* fonde tous ses calculs, et dont il déduit toutes ses conséquences. Or, qui ne sait que cette armée primitive de 30,000 hommes, forma, dans la guerre d'indépendance, le cadre d'une armée quatre fois plus nombreuse, où, en fait de soldats comme en fait d'officiers, on voyait presqu'à nombre égal les jeunes volontaires et les vieux vétérans se réunir autour du drapeau national? Aux yeux de la feuille russe, les nombreux officiers qui servirent dans les armées de Napoléon et qui ne voulurent point fléchir sous la tyrannie du grand-duc Constantin, les jeunes gens qui gagnèrent leurs grades sur les champs de bataille, et remplirent les places d'officiers qu'une guerre meurtrière décima, ne sont pas officiers.

Sans doute l'autocrate a pu ne pas reconnaître les nouvelles nominations; permis à lui de priver les ennemis qu'il a combattus de leurs places et de leurs traitemens; mais ce qui n'est point permis, c'est de vouloir dénaturer la position personnelle et honorable des adversaires dont l'Europe entière admira la modération et le courage.

Dans une autre circonstance, à l'époque des troubles à Lyon, les journaux vendus à Nicolas prétendirent qu'ils étaient l'œuvre de l'émigration polonaise. On poussa l'impudence jusqu'à dire que cent cinquante Polonais se montrèrent tout à coup à Lyon au moment de l'insurrection; qu'un officier, nommé Hasford, se mit à la tête du peuple;

que ce furent les Polonais qui prolongèrent la lutte jusqu'au sixième jour, etc. Il est superflu de dire que la nouvelle, ainsi que les détails que nous venons de rapporter, est de pure invention; cependant les autorités françaises en parurent frappées, puisque l'ordre fut donné aux commissaires de police de sommer les réfugiés polonais à se présenter régulièrement tous les huit jours à leurs bureaux; mais cette précaution ridicule ne fut pas de longue durée; et, en révoquant cet ordre, le ministre se fonda en particulier sur la conduite honorable des réfugiés.

En rappelant ces faits, nous avons plutôt pour but de rétablir la vérité dans son jour, que de nous étendre sur l'odieux qui caractérise toute la conduite de l'autocrate envers la Pologne et ses citoyens exilés.

Que les Polonais ne se laissent point abattre par les persécutions incessantes qu'on dirige contre eux! L'adversité dignement soutenue ne laisse après elle que de nobles cicatrices qui ne font qu'embellir le malheur. Persévérons donc dans la cause belle et glorieuse que nous avons embrassée. Que d'autres, poussés par la violence des passions, aient recours à des moyens coupables, secouent les torches de la discorde, se débattent dans une polémique intempestive et haineuse, se livrent enfin à l'esprit de parti, où l'on ne trouve profit pour personne et scandale pour tous! Quant à nous, rassemblons toutes nos forces, toutes nos ressources pour servir notre patrie, même dans l'exil, avec ce calme, cette dignité qui siéent tant au malheur. Ce pays qui nous accorde une bienveillante hospitalité, nous offre en même temps les moyens d'acquérir des connaissances les plus précieuses; notre position nous met à même d'en profiter. Souffrons, puisque telle est notre destinée, mais souffrons avec résignation et courage! C'est là le moyen de nous conserver la sympathie des peuples, la bienveillance des gouvernemens, et de préparer un heureux avenir pour notre patrie. Que la postérité puisse dire de nous: « Ils transportèrent leurs dieux pénates sur

« une terre étrangère pour préserver leur culte sacré ; ils « étudiaient dans l'exil tout ce qui pouvait servir au bien « futur de leur pays ; ils restèrent fidèles à leur mission ; par « leurs longues souffrances, ils préparèrent et hâtèrent le « jour de la renaissance de leur patrie ; ils ont bien mérité « de l'humanité ! »

LITTÉRATURE.

A UNE MÈRE POLONAISE.

TRADUIT DE MICKIEWICZ (1).

O mère ! si les yeux de ton fils bien aimé
Brillent de l'éclat du génie ;
Si déjà sur son front, à ton regard charmé,
Paraît l'antique honneur de sa noble patrie ;
Si de ses compagnons quittant l'essaim joyeux,
Il demande au vieillard ses chansons vénérées ;
Ou si des temps passés, tous pleins de ses aïeux,
Il écoute, pensif, les annales sacrées ;
O mère ! de ton fils le loisir est perdu.
Qu'à de bien autres jeux il doit être assidu !
De Marie, à genoux, cours invoquer l'image,
La mère des douleurs t'armera de courage.
Vois le glaive sanglant qui déchire son sein,
D'un coup mortel aussi ton cœur doit être atteint ;
Car, avant que la paix soit donnée à la terre,
Avant que les partis fassent trève à leur guerre,
Dans un combat sans gloire à périr condamné,
Sans résurrection martyr abandonné,

(1) Cette traduction d'une des plus belles pièces du grand poëte polonais est due à la plume de M. Baze, l'un des avocats les plus distingués du midi de la France, qui s'est fait aussi un nom dans les lettres. (*Note du D.*)

C'est le sort de ton fils. Apprends-lui de bonne heure
A méditer au fond d'une sombre demeure.
Sur la claie étendant ses membres sans repos,
Respirant la vapeur des plus affreux cachots,
Aux reptiles hideux qu'il dispute leur couche;
Et que jamais un cri s'échappant de sa bouche,
De colère ou de joie un mouvement trop prompt
Ne livre de son cœur le mystère profond.
Qu'il soit impénétrable à tous comme un abîme;
Même de sa pensée on lui ferait un crime.
Que son discours soit lent, vague, à peine entendu,
Comme un accent plaintif que la tombe a rendu.
Que ses traits de son sort réfléchissent l'injure,
Et d'un serpent gelé qu'il ait l'humble figure.
Jésus, dans Nazareth, enfant prédestiné,
Portait déjà sa croix d'où le salut est né:
Du divin rédempteur ô bonté prévoyante!
O mère, écoute-moi, j'amuserais ton fils
Du tragique tableau de ses destins promis.
Donne à ses faibles mains une chaîne pesante,
Une vile brouette à son ardeur naissante.
Il doit voir sans pâlir la hache du bourreau,
Et sans rougir, la corde et son fatal anneau,
Instrumens préparés pour un prochain supplice;
Car ton fils n'ira pas, comme les anciens preux,
Sous l'habit des croisés, avec un ciel propice,
Dans Solime arborer le signe glorieux;
Ou de la liberté semant l'aire féconde,
Et du triple drapeau suivant les bataillons,
D'un sang versé pour elle abreuver les sillons.
Mais voici les travaux qu'attend de lui le monde,
Digne fin d'un vaincu rayé des nations:
D'un invisible espion le cartel le défie
Contre un juge parjure à défendre sa vie;
Le champ clos de sa lutte est un cachot muet,
Son puissant ennemi prononce son arrêt;
Puis l'infamant poteau, marquant ses funérailles,
Dira qu'il n'est pas mort sous le feu des batailles;

Pour monument funèbre il aura le gibet.
Et si tu veux savoir quelle sera sa gloire,
Et des siècles futurs ce qu'aura sa mémoire,
Quelques vains pleurs de femme, holocauste sans fruit,
Et de ses compagnons les longs discours de nuit.

AMNISTIE AUX POLONAIS.

Oh! qu'un roi qui pardonne est bien digne qu'on l'aime!
Qui donc par des bienfaits ne se laisse enchaîner?
Devant un roi clément, comme devant Dieu même,
Quel front ne voudrait s'incliner?

Un tyran tremble au fond de ses sombres demeures.
Il tombe si jamais l'esclave est le plus fort.
Mais le père du peuple en paix coule ses heures :
L'amour ne donne point la mort.

Polonais, exilés sur des rives lointaines,
Aiglons que la tempête a chassés de leurs nids,
Regagnez la patrie, — elle n'a plus de chaînes :
L'exil et ses maux sont finis.

Elle a repris son rang. — Oh! pleins de confiance,
Allez en paix : le Czar permet votre retour;
Et, bon jusqu'à la fin, pour prix de sa clémence,
Que lui faut-il? — Un peu d'amour!...

D'amour!.. au tigre!.. à lui!.. c'est plutôt votre vie,
Votre sang précieux, votre ame qu'il lui faut.
Allez... et vous aurez... les mines de l'Asie,
Et le Caucase ou l'échafaud!...

Croyez à son pardon; fiez-vous à sa grâce!
Au volcan qui dévore allez vous réchauffer!
Le Czar est le serpent. — Amis, s'il vous enlace,
Ce n'est que pour vous étouffer.

Oh! qu'un roi qui pardonne est bien digne qu'on l'aime!
Qui donc par des bienfaits ne se laisse enchaîner?
Devant un roi clément, comme devant Dieu même,
Quel front ne voudrait s'incliner?

Justin MAURICE.

VARIÉTÉS.

QUELQUES MOIS EN ÉGYPTE ET EN SYRIE AU SERVICE DE MÉHÉMET ALI.

EXTRAIT DES NOTES DU GÉNÉRAL DEMBINSKI (1).

Tout le monde se rappelle les conjectures auxquelles donna lieu la nouvelle de la guerre entre le vice-roi d'Egypte et la Porte. Les souvenirs récens de la révolution polonaise, le bruit des armemens considérables faits à Constantinople, donnaient à croire que l'agression du vice-roi était suscitée à la Porte par la Russie, dans le but de détourner et d'affaiblir de plus en plus les forces de la Turquie. Je crus un moment qu'il était de mon devoir d'aller offrir mes services au Grand-Seigneur, que je considérais toujours comme l'ennemi naturel de la Russie; mais l'intervention perfide de cette puissance changea l'état de la question; je me vis obligé de prévenir le sultan qu'il m'était impossible d'entrer à son service. Je tournai mes yeux vers l'Egypte, et les événemens prirent une marche si précipitée, que j'arrivai à Alexandrie après le traité signé entre les parties belligérantes.

La lettre par laquelle j'annonçais au vice-roi mon arrivée, le prévint tellement en ma faveur, qu'à la première audience il me confia l'organisation de son armée. J'avais

(1) L'auteur nous invite à dire que ces notes, rédigées en langue polonaise, ont été communiquées à la *Kronika Emigracyi Polskiey*. (*Note du D.*)

dit à Méhémet-Ali que j'avais d'abord offert mes services au sultan, mais que, décidé à combattre la Russie partout où l'occasion se présenterait, j'accourais auprès de lui, qui était appelé à relever l'empire du Croissant.

Je ne m'étendrai pas ici sur ma première conversation avec Méhémet-Ali; je me contenterai de dire qu'il eut soin d'éviter tout ce qui touchait la cause polonaise, malgré tous mes efforts pour lui montrer l'intime liaison des intérêts de l'Egypte avec ceux de ma patrie contre la Russie, notre ennemi commun.

Méhémet, dont l'esprit supérieur exerce une puissante influence, comme une espèce de fascination sur tout ce qui l'entoure, et à laquelle même les personnes les plus indépendantes par leur position ne peuvent se soustraire; Méhémet, dis-je, m'exprimait sa vive sympathie pour les Européens, et m'assurait que personnellement je n'aurais rien à désirer en Egypte.

Quelques jours après, le vice-roi partit pour l'île de Candie, en laissant ses instructions à mon égard à son premier ministre Bogoz-Bey. Celui-ci me déclara que son maître désirait depuis long-temps avoir un général européen pour organisateur de son armée, et que cette place m'était offerte avec 40,000 fr. d'appointemens et d'autres avantages considérables. Je répondis que je consentais à accepter ces fonctions, mais que j'avais besoin d'un certain nombre d'officiers qui pussent m'aider dans mes travaux d'organisation militaire, et composer un état-major, qui était tout-à-fait à créer en Egypte. Bogoz-Bey me fit savoir que le vice-roi avait agréé ma demande, et il me donna en même temps des espérances consolantes; je ne lui cachai pas que, du moment où mes vues, comme Polonais, se trouveraient déçues, je ne resterais pas un jour de plus au service d'Egypte. Le ministre m'offrit de me garantir par écrit mes appointemens, ainsi que les conditions de mon engagement; mais je refusai, malgré tous les avis que je reçus à cet égard. Il m'importait de connaître Ibra-

him-Pacha, le chef actuel de l'armée active, qui venait de se couvrir de gloire, de sonder ses vues personnelles, et de m'informer de l'état des troupes que je devais organiser. On me fournit un vaisseau, et je partis pour la Caramanie.

Après une navigation de douze jours, j'abordai à Kazanli, et bientôt je me vis à Adana, où se trouvait alors le quartier-général d'Ibrahim. Le prince me reçut très favorablement : trois jours après, à la suite de quelques entretiens, il me proposa de faire venir quatre cents officiers polonais, qu'il placerait dans son armée sur le pied des officiers du pays. Il ajouta que ce n'était qu'un commencement, qu'il ne voulait pas avoir beaucoup d'officiers supérieurs, mais qu'il pourrait en placer un par régiment ; que, du reste, l'avancement dans son armée n'ayant lieu que d'après le degré d'instruction militaire et l'examen, des gens capables y étaient sûrs de faire leur chemin. Ces propositions me remplirent d'une joie facile à concevoir. Que pouvais-je, en effet, trouver de plus avantageux pour la cause de ma malheureuse patrie, si ce n'est l'union intime d'officiers polonais instruits avec d'intrépides troupes arabes et turques, mues par le même besoin de concourir à l'indépendance de leur patrie envahie ou menacée par l'odieuse politique de la Russie? Pour ne pas nuire à la réussite de ce projet par trop de précipitation, je représentai à Ibrahim les difficultés qui pouvaient provenir de la différence des mœurs et de la religion de ses soldats et de leurs futurs officiers; mais Ibrahim m'assura n'avoir aucune crainte là-dessus et qu'il serait facile de concilier le bien du service avec les exigences de l'islamisme. Il ne me restait donc qu'à lui garantir que je mettrais le plus grand soin dans le choix des officiers destinés à son service, et qu'ils se soumettraient pleinement aux lois du pays, sans jamais réclamer la protection des consuls étrangers, circonstance qui me valut déjà beaucoup de cordialité dans la réception. Ibrahim adressa le projet en question à l'ap-

probation du vice-roi, son père, en m'assurant qu'il ne doutait pas du plein succès de sa demande. Quelques jours après, nous nous mîmes en marche pour le Taurus. Je ne puis m'empêcher de rappeler ici une circonstance qui prouve la délicatesse des procédés d'Ibrahim envers moi, et qui me laissera, pendant toute ma vie, un souvenir de reconnaissance pour lui et d'estime pour les habitans de l'Orient. En quittant le camp que nous occupions près de la forteresse d'Urum-Kale sur l'Euphrate, j'oubliai dans mon bivouac ma montre, à laquelle se trouvait attaché un cachet bien précieux pour moi, et qui ne m'avait jamais quitté. Nous étions à six heures de marche d'Urum-Kale, quand je m'aperçus de la perte que je venais de faire. Ibrahim, qui savait quel prix j'attachais à cet objet, s'arrêta sous prétexte de se reposer, et donna secrètement le cheval qu'il montait à un de ses officiers, qui nous rejoignit à Alep huit jours plus tard, et me rapporta la montre. L'endroit où je l'avais laissée est situé dans une des contrées les plus sauvages de l'Asie, et qui, depuis les Croisades, n'a peut-être pas été foulé par le pied d'un Européen.

La nouvelle de l'arrivée prochaine d'un consul russe à Alexandrie me fit mal augurer du succès de la demande relative aux quatre cents officiers polonais, et je ne le cachai pas à Ibrahim. Le résultat fâcheux ne se fit pas attendre. Un des hommes de confiance du vice-roi arriva chargé d'une mission particulière auprès d'Ibrahim, qui m'annonça bientôt le refus qu'avait fait son père d'admettre les Polonais dans les rangs de son armée : restait la ressource d'en voir un petit nombre employés comme instructeurs; mais Ibrahim me fit observer qu'en cette qualité mes compatriotes n'auraient plus droit à aucun avancement, ni à la solde proportionnée à des grades supérieurs. Je me rappelai alors les reproches que m'avaient faits à Alexandrie les Européens de n'avoir pas voulu accepter aucun engagement par écrit pour ce qui concernait mes appointemens,

et je sentis que ce que la délicatesse m'avait fait refuser, je devais l'exiger pour mes compatriotes. Je demandai donc sur quel pied seraient traités les instructeurs que je ferais venir, et on me proposa une paie qui me parut insuffisante, surtout pour les officiers subalternes. En vain faisais-je sentir l'inconvénient de cette mesure, aussi bien que le besoin de suppléer au moins à l'encouragement que donne le droit d'avancer en grade, par l'espoir d'une augmentation fixe de solde, pour prix d'un travail utile et prolongé; en vain je tâchai de faire ressortir tous les avantages qui résulteraient de la présence d'officiers polonais dans les rangs de l'armée placée au voisinage d'une puissance aussi dangereuse que la Russie, dont les forces dans ces contrées se composeraient nécessairement en partie de soldats polonais; en vain fis-je même remarquer à Ibrahim que ce qui lui avait valu des succès ne tenait, pour ainsi dire, qu'à sa personne, et qu'à sa mort son armée et les États qu'il avait fondés seraient loin d'offrir une résistance durable; le prince ne me donna que des réponses évasives, accompagnées de l'exclamation fatalistique des Orientaux : *Allah-Kerim* (Dieu est grand)!

A côté de plusieurs qualités qui caractérisent un grand guerrier, on voit qu'Ibrahim n'a secoué encore qu'une partie des préjugés qui dominent sa nation. La campagne de la Morée lui a fait apprécier l'avantage des troupes régulières. Tout ce qui favorise l'uniformité extérieure dans une armée lui plaît beaucoup; mais il croit avoir une armée régulière, lorsqu'il n'a que des régimens passablement dressés.

L'organisation systématique des troupes, la formation d'un état-major, qui lieraient entre elles les différentes armes dont une armée se compose, qui dirigeraient ses marches, son service de santé, sa discipline, qui pourvoiraient à son entretien, qui lui donneraient en un mot l'unité nécessaire, paraissaient à Ibrahim superflues ou du moins de peu d'importance. C'est par cette raison qu'il se refusa à faire venir des officiers du génie et d'état-major instruits,

et qu'il préféra s'en tenir à de simples instructeurs d'armes spéciales. Dans cet état de choses, je prévoyais mille difficultés pour faire partager mes vues à Ibrahim surtout ne pouvant l'entretenir qu'à l'aide d'un interprète.

Arrivé au Caire, j'appris qu'une décision définitive, contraire à l'admission des réfugiés polonais en Égypte, venait d'être prise; j'écrivis sur-le-champ au premier ministre que n'étant venu dans ce pays que pour servir les intérêts de la cause polonaise, il ne me restait qu'à demander ma démission, et que je sollicitais un dernier entretien pour le prier d'offrir mes adieux au vice-roi. Je fus reçu au palais par le ministre qui, après m'avoir conduit dans une salle attenante à celle où le vice-roi donnait ses audiences, se montra affable et prévenant envers moi, sans pourtant dire un mot sur l'affaire qui m'amenait; aussi je fus obligé de lui répéter que, ne pouvant être utile à ma patrie tout en servant le vice-roi, but qui m'avait amené en Égypte, je ne croyais pas devoir, pour le moment, séparer mon sort de celui de mes compatriotes, fussent-ils les plus malheureux; que je le priais de présenter au vice-roi ma démission et de lui témoigner en même temps ma vive reconnaissance pour l'accueil qu'il avait daigné me faire. Le ministre, ému, ou du moins paraissant l'être, s'efforça de me faire renoncer à mon projet, et me proposa soit d'attendre l'arrivée d'Ibrahim en Egypte, soit de conférer encore en présence d'un consul qu'il me désigna, soit enfin de me présenter en audience particulière au vice-roi. Je refusai ces différentes propositions par les motifs suivans : Je savais qu'Ibrahim ne rentrerait pas de long-temps en Egypte; mes fonds se trouvant près d'être épuisés, je ne pouvais rester qu'en acceptant une solde que je n'avais plus occasion de gagner honorablement par un service actif. D'ailleurs, il m'était difficile d'oublier le changement subit dans la conduite d'Ibrahim à mon égard. Pour ce qui concerne la conférence avec le consul désigné par le ministre, je n'en augurais rien de favorable, puisque deux jours auparavant le même consul

m'avait refusé, sous prétexte de sa position diplomatique, de m'introduire auprès du vice-roi dans un moment décisif pour l'entrée des officiers polonais au service d'Égypte. Je sacrifiais donc mes avantages personnels de peur de porter atteinte à l'honneur national en séparant mon sort de celui de mes compatriotes.

Le vice-roi me manda le lendemain qu'il avait accepté ma démission et donné l'ordre que mes arrérages me fussent immédiatement payés. Je refusai encore cette offre, faisant observer que je n'avais rien fait pour le mériter, et que sensible aux bontés du vice-roi à mon égard, je le priais de m'accorder une audience pour lui témoigner ma gratitude. Le vice-roi m'accueillit avec beaucoup de bienveillance et me dit de ne pas lui en vouloir pour la mesure prise à l'égard de mes compatriotes, alléguant que d'autres gouvernemens avaient déjà agi ainsi envers les Polonais. Quant à ma solde, Méhémet-Ali me fit remarquer que les usages du pays ne lui permettaient pas de me laisser partir ainsi, et que, si loin de ma patrie, je pouvais me trouver dans le besoin. Je lui répondis que, soldat, je savais supporter les privations, et je me contentai de recommander à sa générosité les Polonais qui étaient venus en Égypte offrir leur service; ce qui me fut promis. Le lendemain j'envoyai au ministre la liste des officiers polonais et je le suppliai de ne plus insister à l'égard de ma solde; ma lettre se terminait ainsi : « Si Son Altesse, en prenant des mesures pour empê-
« cher l'arrivée *supposée* (1) de mes compatriotes, a cru de-
« voir imiter quelques puissances de l'Europe, qu'elle me
« permette aussi de suivre dans ses États la ligne de con-
« duite que j'ai tenue en France, où, quoique prêt à com-
« battre pour les intérêts de ce pays, en tant qu'ils paraî-
« traient liés à ceux de ma patrie, je n'ai jamais voulu ac-
« cepter les secours que le gouvernement français accordait
« à mes compatriotes réfugiés. »

(1) Le bruit courait que 400 Polonais devaient arriver à Alexandrie.

TABLEAU COMPARÉ

DE LA CRIMINALITÉ

EN FRANCE, EN ANGLETERRE ET EN AUTRICHE.

En traitant cette matière qui paraît être au premier coup d'œil étrangère à la Pologne, nous avons l'occasion, avant d'examiner les autres parties de ce pays, sous le rapport de sa statistique criminelle, de nous occuper de la Galicie.

Une opinion qui régna pendant long-temps, faisait croire que la statistique donne des résultats erronés et neutres en ce qui concerne la criminalité. On prétendait que la variété des délits rendait difficile si non impossible leur juste appréciation. Nous sommes loin de partager cette opinion; car si jusqu'à présent les tableaux de statistique dressés d'après les actes judiciaires ont manqué de précision et n'ont pas été exempts d'erreurs, ç'a été uniquement par suite d'une trop grande précipitation dans les recherches. La statistique, basée sur des faits positifs, peut jeter une grande lumière sur la criminalité; et du moment que des hommes consciencieux et éclairés se sont consacrés à des travaux de cette nature, les résultats obtenus ont prouvé un ordre invariable dans les délits sous le rapport de l'âge, du sexe et du temps.

Il y a à peine quelques années que le système, aujourd'hui si répandu, fut adopté : aux documens officiellement publiés, on joignit une analyse détaillée et précise des actes judiciaires. Il était bien difficile, il y a dix ans, de dire quelque chose de positif à ce sujet, et même de venir à des conclusions vraisemblables; aujourd'hui, grace à l'ordre et à l'uniformité introduits dans les travaux de ce genre, les faits s'observent sans confusion et avec facilité. La France fut la

première à apprécier les grands avantages que pouvaient procurer les découvertes statistiques. Ce n'est que dans l'année 1826 que le garde des sceaux fit un rapport sur l'administration de la justice criminelle. L'Angleterre suivit l'exemple de la France, et l'impulsion fut ainsi donnée à tous les pays civilisés, dont la plus grande partie a suivi la même méthode ; de sorte qu'aujourd'hui les travaux de statistique forment une collection de documens très précieux pour l'histoire morale de l'homme. En méditant là-dessus, les législateurs et les publicistes trouveront facilement les causes qui minent la société, et les moyens d'y remédier.

Dans le tableau statistique que nous donnons, nous nous imposons la tâche d'en tirer des conclusions qui puissent rectifier quelques opinions qui nous paraissent erronées dans leur appréciation des causes de la moralité des différentes populations.

En France, en 1831, 7,606 individus furent accusés de différens crimes, parmi lesquels 2,046 contre les personnes, 5,560 contre les propriétés. Donc, sur 4,281, se trouvait un prévenu. 108 furent condamnés à la peine de mort, 2,052 aux travaux forcés, et 1,938 aux punitions correctionnelles ; en tout 4,098.

En Autriche, sans compter la Hongrie et le royaume Lombardo-Vénitien, c'est-à-dire, dans une population de 15 millions, le nombre de crimes comparé à la population, fut, en 1828, dans les proportions suivantes. Le nombre des prévenus étant de 16,994, il se trouvait en Galicie un prévenu sur 1,530 habitans ; dans la Basse-Autriche, sur 1,420, en Moravie et en Silésie, sur 1,389 ; en Bohème, sur 1,079 ; dans le Tyrol et le Voralberg, sur 928 ; en Autriche et dans le Salzburg, sur 433 ; en Dalmatie, sur 125. Parmi ces prévenus, 7,161 ont été reconnus coupables : en Bohème, un sur 1,993 ; en Dalmatie, sur 1,325 ; en Galicie, sur 2,636 ; dans la Basse-Autriche, sur 2,654 ; en Moravie et en Silésie, sur 2,414 ; en Autriche et dans le Salzburg, sur 1,286 ; dans le Tyrol et le Voralberg, sur 2,106.

En Angleterre, le nombre des prévenus, en 1831, s'élève à 19,674, dont 12,175 ont été reconnus coupables : 57 pour des délits contre les personnes, et 12,118 pour des délits contre la propriété. Condamnés à mort, 1,601. Ainsi, le nombre des condamnés, en France, pendant une année, sur une population de 32 millions, s'élève à 4,098 ; en Autriche, sur 15 millions, à 7,161 ; en Angleterre, sur 22 millions, à 12,175. Un sur 1,850.

La même proportion fut observée pendant quelques années suivantes, et chaque année le nombre des crimes contre les personnes diminuait, quand au contraire il augmentait contre les propriétés, et même dans une proportion effrayante.

Les crimes contre les personnes sont sans doute très pernicieux pour la société; mais il faut convenir qu'ils prouvent moins de corruption que les crimes contre la propriété. Les premiers sont souvent la suite d'un emportement momentané, d'une passion violente. Que de fois ne proviennent-ils pas d'un sentiment d'honneur mal entendu et de préjugés qui règnent encore dans nos mœurs? Mais les crimes contre la propriété, faits toujours avec préméditation, prouvent une grande corruption. Un escroc, un faussaire, qui, sous un masque d'une apparence honnête, ruinent des familles entières, sont plus coupables qu'un homme qui, dans un moment de violence, se précipite sur son adversaire.

Quelle est donc la cause de cet accroissement de crimes contre la propriété? Quelle est la cause qui fait que dans un pays on commet plus de délits que dans un autre? il est généralement reconnu que l'absence de civilisation est la cause principale de tous les délits, et que les lumières propagent la vertu. Quelque grande que soit l'autorité des hommes qui soutiennent cette opinion, elle nous semble erronée en jugeant d'après les faits. Car, dans ce cas, d'après le tableau que nous avons donné, la France devrait être la plus civilisée ; après elle irait la Galicie ; l'Angle-

terre serait le dernier des trois États que nous avons examinés, outre la Dalmatie, le Tyrol et le Salzburg.

Quelque avantageuse que soit cette opinion pour la Galicie, que les lumières sont plus avancées dans ce pays qu'en Angleterre, et même dans plusieurs provinces autrichiennes, comme dans l'Autriche proprement dite, la Silésie et la Bohême, où le nombre de délits est plus considérable, si nous devons juger de la civilisation d'après le nombre des écoles, la Galicie se trouve dans le dernier rang comparativement à ces provinces. Ainsi la proportion des lumières est dans un sens inverse de la moralité du peuple.

D'autres sont d'avis que la démoralisation de la société est la suite d'une cause plus générale et tout-à-fait matérielle; ils la font consister dans une élévation trop grande de l'impôt, et surtout dans sa mauvaise répartition. Cependant, les faits donnent encore un démenti à ce raisonnement; car les habitans de la Galicie devraient être plus à leur aise que le peuple en Angleterre et même en Autriche, en Silésie et en Bohême, ce qui n'est point exact. Nous sommes loin de nier que la civilisation et l'aisance ont une grande influence sur la moralité; mais il y a d'autres causes qu'il faut considérer en examinant les tableaux de statistique. Ainsi la France doit sans contredit à sa bonne législation le petit nombre de prévenus qu'elle a, et l'Angleterre doit chercher dans ses lois la cause des nombreux délits qui s'y commettent, et sous ce rapport, la législation autrichienne l'emporte encore sur celle de l'Angleterre. La manière de vivre des habitans contribue aussi à leur plus ou moins de moralité. Les pays agricoles se trouvent à cet égard plus avantageusement placés que les pays manufacturiers; la France et la Galicie le prouvent. Si les hommes considérés isolément ont plus les uns que les autres de dispositions naturelles pour les crimes, pourquoi n'en serait-il pas de même des nations? Disons donc que la population de cette partie de la Pologne, qui est soumise à l'Autriche, se distingue le plus par sa

moralité dans la statistique criminelle des États autrichiens, non parce qu'elle est la plus opulente et la plus civilisée, mais parce qu'elle est agricole, et naturellement meilleure que les autres provinces. Elle se distinguerait encore plus si le gouvernement était moins antipathique à sa nationalité, et s'il voulait la degréver des charges onéreuses qu'il lui impose.

CORRESPONDANCE PRIVÉE.

Varsovie, 20 mai 1834.

Si je voulais vous détailler au long tout ce qui se passe ici, je ne finirais pas. La tendance du gouvernement est toujours la même; le but est la destruction de tout vestige de la nationalité polonaise; les moyens dont on se sert pour y parvenir, consistent à découvrir chaque jour de nouveaux coupables, afin d'avoir de nouveaux prétextes pour sévir et persécuter. Nous croyons sans cesse avoir atteint le plus haut degré du mal, et cependant chaque jour le mal augmente. Aussi n'est-il pas surprenant que les récits de ces atrocités soient taxés d'exagération par les étrangers; car comment y croirait-on, si nous-mêmes, pendant les quinze ans du régime du grand-duc Constantin, nous n'avions pas l'idée de semblables persécutions! On ne peut les comprendre en Angleterre, pas plus qu'on ne comprend la constitution anglaise et la civilisation dans le Caucase.

« *Skoro i srogo* » (vite et sévèrement) a dit l'empereur, en passant par Varsovie, au général Sulima, président de la haute cour criminelle. Ce général a été bientôt après remplacé par le général Pankratieff, et nommé gouverneur d'Irkutsk, capitale de la Sibérie orientale. On dit que le général Sulima a encouru cette disgrâce pour avoir

ajouté aux deux mots de l'empereur, un troisième, *i sprawiedliwie* (et avec justice).

Le tribunal de la haute cour criminelle se compose de neuf membres. Le général Pankratieff président, Okunieff, Paniutyn, Czarnecki et Kwiatkowski, passent pour être les plus sévères dans leurs sentences; les quatre suivans qui composent la minorité, Szaniawski, Mamonoff, Dannenberg et Falenski, proposent souvent l'acquittement ou des peines légères. Le secrétaire-général du tribunal est M. Starynkiewicz, homme de beaucoup d'esprit, jadis persécuté comme libéral et carbonaro, plus tard connu par sa haine pour les Polonais, et attaché à la chancellerie de M. Nowosilzoff. On cite les paroles suivantes qu'il a adressées aux juges : « Vous voulez donc faire une boucherie qui fera horreur et pitié à l'Europe. » Et comme on soutenait devant lui que les membres du gouvernement national avaient *usurpé* le pouvoir. « Ils l'ont ramassé, reprit-il, et l'on doit les en remercier. »

Pendant le procès intenté à M. Niemoiowski, lorsque les juges, partagés dans leurs opinions, chancelaient entre un décret de mort et un emprisonnement, Czarnecki prit la parole et s'expliqua en ces termes : « J'avoue que dans ce « moment je suis partagé entre des sentimens tout-à-fait « opposés les uns aux autres ; la reconnaissance me lie à « M. Niemoiowski, comme à celui qui m'a sauvé la vie. Quel- « ques mois après l'explosion du 29 novembre, Zaliwski « m'a forcé de quitter la campagne et m'a conduit à Var- « sovie, où je me suis adressé à la protection du gouverne- « ment national. Pendant l'absence du prince Czartoryski, « M. Niemoiowski a reçu ma lettre, et dans la crainte de « me faire attendre, il n'a pas même consulté ses collè- « gues, et a donné l'ordre de ma délivrance, assumant sur « lui toute la responsabilité. M. Niemoiowski a reproché « sévèrement à Zaliwski sa conduite à mon égard, et l'a « menacé d'être fusillé s'il refusait de se rendre sur-le- « champ au lieu de sa destination. Rendu à ma famille,

« j'ai évité une mort ignominieuse : je dois donc à M. Nie-
« moiowski la vie, l'honneur, et la faculté de pouvoir
« une seconde fois offrir mes services à l'Empereur. Au-
« jourd'hui, possédant la confiance de Sa Majesté, j'aspire
« à me rendre digne d'elle, et quoique j'aie à lutter contre
« la reconnaissance, je sais que le caractère d'un juge doit
« s'élever au dessus des sentimens du cœur, et que l'homme
« doit céder au magistrat. C'est pour ces motifs que *je*
« *vote pour la mort.* »

Le conseiller d'État Szaniawski a répondu de la manière suivante : « Le discours de M. le palatin me rappelle un événement semblable, qui remonte à l'époque des anciens malheurs de la Pologne. M. Gurowski était alors grand-maréchal de Lithuanie; les habitans de cette province demandaient à la diète une répartition plus égale de l'impôt nommé *podymne*, qui ne pesait pas sur la grande Pologne. Voici comment parla M. Gurowski à cette occasion : « Je suis
« grand-maréchal de Lithuanie, mais je suis aussi citoyen
« de la Grande-Pologne où se trouvent toutes mes terres;
« partagé entre des sentimens divers, il m'est difficile de
« prendre une décision; mais le magistrat doit céder de-
« vant la dignité du citoyen, je vote donc contre l'amende-
« ment, et que l'impôt reste à la charge de la Lithuanie. »
Alors une voix des galeries fit entendre ces mots : *voilà un fat*. Pankratieff, à qui la langue polonaise est presque inconnue, s'adressa à M. Szaniawski et lui dit : « Il me semble que vous dites des injures au palatin? » A quoi Szaniawski répondit : « Votre Excellence est dans l'erreur; je cite un fait, je parle d'un *vilain*, du maréchal Gurowski qui, pendant la grande diète de Pologne, de 1789 à 1792, fut pensionné par la Russie. — Et vous osez l'appeler *vilain* pour avoir été pensionné par la grande Catherine? » reprit Pankratieff avec un air sévère. « Oui, sans doute, parce qu'il prenait cet argent dans de mauvaises intentions : c'était pour *ruiner* la Russie. — « Ah ! c'est différent, » dit Pankratieff satisfait.

En anéantissant les dernières traces de la nationalité polonaise, la Russie veut s'assurer la possession de ce pays, afin de procéder à d'autres conquêtes. L'Europe a laissé échapper l'occasion de mettre des bornes à ses envahissemens; maintenant pourra-t-elle résister à ses forces et à sa politique astucieuse? J'entends ici répéter tous les jours : « La Russie est dans toute la vigueur de la « jeunesse, dans toute la force de sa croissance; en vain « voudrait-on l'arrêter; géant dès son berceau, qui peut « l'empêcher de devenir maîtresse du monde? » Et l'inertie de l'Europe encourage encore ses espérances!.... Des gens fort éclairés prétendent ici que l'inaction de l'Europe peut seule maintenant nous sauver, et que la grande puissance de la Russie amènera sa chute; mais, à mon avis, il n'en sera pas ainsi, car les révolutions intérieures de la Russie ne seront dès long-temps nationales; bien des Russes, qui, pendant notre révolution, semblaient pencher pour un régime libéral, retombent par degrés sous le prestige de certains avantages qui dérivent de l'état actuel des choses en Russie. Des personnes, dont l'opinion doit avoir à vos yeux plus de poids que la mienne, me chargent de vous dire que, pour le moment, une guerre nous serait préjudiciable; qu'il faut laisser le feu couver quelque temps; se tenir prêts et savoir profiter de l'événement favorable; que l'esprit est excellent en Pologne, surtout dans les campagnes, où propriétaires et paysans sont admirables. La démagogie est si peu en faveur, que les gens qui se sont fait remarquer par leur jacobinisme pendant la guerre de l'insurrection, courraient de grands risques, s'ils reparaissaient en Pologne. Les persécutions auxquelles nous sommes en proie disposent encore mieux les esprits à suivre les gens sages, éclairés et dévoués au bonheur futur de leur patrie.....

Notre clergé se conduit toujours avec beaucoup de dignité et de patriotisme : aussi il est en butte à toute sorte de persécutions. Lorsque le chanoine Paszkowicz fut nommé

à l'évêché de Cracovie, occupé par le digne Skórkowski, le consistoire refusa de le reconnaître; on s'adressa donc à la cour de Rome, qui sanctionna la nouvelle nomination. Voici en abrégé la bulle que le pape publia dans cette occasion : Des circonstances majeures ont forcé Sa Sainteté à nommer administrateur provisoire du diocèse de Cracovie le prélat Paszkowicz. Sa Sainteté, en le nommant administrateur temporaire, lui enjoint de ne pas séparer la partie du diocèse qui appartient à la ville de Cracovie de celle qui est enclavée dans le royaume de Pologne. Sa Sainteté regarde l'affaire comme non terminée, et se réserve d'en prendre, en temps opportun, une connaissance plus approfondie; ordonne respect et déférence à l'égard de l'évêque. Plus loin, revenant encore à l'état provisoire de la destination du prélat Paszkowicz, Sa Sainteté dit que si, plus tard, à la réquisition de l'évêque et des autorités ecclésiastiques, le prélat Paszkowicz refusait de quitter son nouveau poste, il encourrait les censures apostoliques dans toute leur rigueur.

On voit là toute la condescendance du pape pour l'empereur; cependant nous refusons encore de croire, quoiqu'on ne cesse de nous le répéter, que l'empereur et le pape sont dans la meilleure intelligence, et que celui-ci sait et approuve tout ce qui se passe chez nous.

... On fait journellement des visites domiciliaires; quelquefois elles sont d'une rigueur extrême, comme il est arrivé à Seidel et Żelazowski, tous les deux colonels de la garde nationale en 1831. Leur maison fut envahie, leurs magasins bouleversés, etc.

Żelazowski en fut quitte pour une semaine de détention. Peu de temps après, comme il refusait d'aller à un bal donné par les autorités russes : « Vous refusez, « lui dit-on; vos dames ne veulent pas y venir; vous ne « savez donc pas qu'il faut faire tout ce que l'empereur « ordonne; qu'il faut se jeter à l'eau, se noyer même, si « c'est son plaisir. » Son portrait, où il était représenté

en uniforme, lui fut enlevé, et quand il vint le réclamer : « C'est votre portrait, lui dit-on, oui ; mais c'est un sou-« venir, et les souvenirs sont défendus : vous devriez être « pendu, mais non à la muraille..... » Seidel, moins heureux, a été conduit et enfermé avec cent autres personnes, dans la citadelle, le lendemain de son inauguration. Le bal du 4 mai, donné en l'honneur de la majorité du prince impérial, et auquel la plupart des dames de la ville ont refusé d'assister, a été en partie l'occasion de ces nouvelles rigueurs; c'est là le commencement d'une vengeance subalterne : une triste expérience nous fait redouter une vengeance plus terrible venant de plus haut. On dit que la police a découvert chez M. Seidel des billets de personnes auxquelles il prêtait de l'argent pour faciliter leur évasion, et une liste d'officiers auxquels il distribuait des secours provenant des sommes placées entre ses mains. On lui fait un crime d'avoir préservé ces malheureux de la dernière misère, et par-là de la nécessité d'entrer au service russe. Le bruit peut être faux, mais il dénote l'intention du gouvernement de le trouver coupable. Vous savez que M. Seidel a été un des premiers à conseiller la reddition de Varsovie ; il en a porté lui-même les clefs au maréchal Paszkiewicz. Cette conduite fut cause que son riche magasin a été abandonné du public et comme mis en interdit.

Paszkiewicz vient de recevoir une lettre de M. G....... demandant à rentrer dans le pays. Le maréchal, touché par le début de cette lettre et par les éloges qu'elle contenait pour lui, en fit faire la lecture à haute voix devant plusieurs personnes ; mais bientôt les éloges exagérés qui élevaient Paszkiewicz à l'immortalité, lui décernaient le titre de *Sauveur de la Pologne,* et l'engageaient même à se faire *roi,* jetèrent Paszkiewicz dans la plus grande fureur : « Le décret de Zawisza sera ma seule ré-« ponse, s'écria-t-il; s'il arrive, il sera pendu dans les vingt-« quatre heures. » Il paraît que la puissance du maréchal a excité quelque défiance dans l'esprit de l'Empereur lui-

même. Paszkiewicz l'a compris; aussi s'effraie-t-il parfois des flagorneries dont on l'encense journellement.

C'est avec bien de surprise que nous avons appris par la Gazette d'Hambourg, que le gouvernement était sur les traces d'une conspiration qui devait éclater le 4 mai. C'est encore un de ces moyens dont se sert le pouvoir pour motiver ses rigueurs et les arrestations récentes qui ont atteint une foule de personnes rentrées sur la foi des amnisties impériales. On me charge de vous prévenir que l'émigration polonaise fourmille d'agens russes qui ne négligent rien pour recueillir des renseignemens parmi les réfugiés polonais sur le compte de leurs compatriotes restés ou rentrés dans le pays. Tous ces renseignemens sont enregistrés avec soin comme des dépositions régulières, et servent ici à aggraver la position des prévenus. Nous craignons Paris plus que la police de Varsovie. C'est de là surtout qu'on nous espionne.

Nous avons aussi les plus fortes raisons de croire que la Russie a de nombreux agens parmi les prétendus régénérateurs du genre humain, et qu'elle n'épargne ni argent, ni crimes, tant pour fomenter des troubles à l'aide de misérables qui prennent le masque de réfugiés, que pour détruire au besoin toute trace de ces perfidies. Elle s'efforce aujourd'hui de contenir tout mouvement en Allemagne autant qu'elle en souhaite en France; aussi encourage-t-elle dans ce pays tous les excès de la démagogie, et surtout parmi les émigrés.

Les maux produits par les tentatives de nos braves et malheureux guérillas, sont incalculables; on les accuse à tort, car sur dix d'entr'eux on pouvait au moins compter trois faux frères qui excitaient leur courage et les poussaient en avant.

Les dernières diétines de Grodno, qui ont eu lieu pour l'élection de certains fonctionnaires de la province, ont été orageuses; leurs réclamations étaient simples et modérées, leur attitude remplie de fermeté et de noblesse. Les

abus de pouvoir du général Mouravieff, gouverneur militaire, ont donné lieu à des plaintes que ces diétines triennales ont le droit de faire, et qui sont adressées à l'empereur. Les habitans ont demandé que le décret qui exclut la langue du pays dans les affaires administratives et judiciaires, fût suspendu au moins pendant quelques années, afin de pouvoir se familiariser avec l'idiome russe. En outre, ils ont fait un appel à la vieille loi de la Russie, appelée *gramota*, qui interdit à jamais l'application des peines corporelles aux gentilshommes comme moyen de hâter les enquêtes; ceci a été fait à l'unanimité, à l'exception de cinq voix qui ont crié à *la rébellion*. A cette occasion le gouverneur général de la Lithuanie, prince Dolgorouki, accourut de Wilna, et trouvant les diétines fermées par l'ordre de Mouravieff, et les habitans dans une grande exaspération, il fit rouvrir les séances, et promit de remettre lui-même les pétitions à l'empereur, empêchant ainsi qu'elles ne lui fussent adressées directement. On réclama vainement; les quatre semaines, durée ordinaire des diétines, s'écoulèrent, et alors Dolgorouki déclara qu'après mûre réflexion il lui était impossible de présenter ces pétitions à l'empereur. Trois ans devront donc s'écouler avant que le gouvernement de Grodno puisse exprimer ses plaintes par voie officielle.

Les pensions sont soumises à un régime barbare; tout récemment la police, informée que des vers patriotiques circulaient parmi les élèves, une perquisition rigoureuse fit découvrir quelques copies cachées dans les matelas, en suite de quoi plusieurs jeunes gens de 16 à 18 ans furent envoyés comme soldats dans des régimens éloignés; et les plus jeunes battus de verges en public. Parmi les premiers on cite le jeune Jawornicki, parmi les seconds les fils de deux nonces de la diète, MM. Szlaski et Czarnocki. On peut juger du nombre des Polonais déportés en Russie par les annonces, publiées journellement dans les gazettes, des fournitures de chaînes et d'autres objets nécessaires aux

déportations, et surtout par celles qui invitent les particuliers à se charger par entreprise des transports des condamnés politiques. Ce sont les juifs qui obtiennent le plus souvent la préférence !!....

Varsovie, le 5 juillet 1834.

Vous savez sans doute que par suite du prétendu décret d'amnistie de 1831, on a institué chez nous, en 1832, une haute cour criminelle pour juger les nombreuses personnes exclues du pardon impérial. Ce tribunal, en dehors des lois existantes, a été composé de cinq généraux russes et de quatre fonctionnaires polonais les plus connus par leur servilité. Deux ans se sont écoulés; les victimes comblent les prisons; 186 contumaces ont été publiées par la voie des journaux, et non seulement il n'y a pas de fin à toute cette procédure, mais encore sa véritable marche et même l'acte d'accusation restent un mystère pour le plus grand nombre. M'étant procuré un exemplaire, quoique incomplet de ce document rédigé par le procureur Poklenkowski, je vais vous en rendre un compte sommaire. Après avoir fondé l'accusation des différens chefs et des principaux acteurs dans le mouvement insurrectionnel du 29 novembre, sur un article de journal dans lequel Pierre Wysocki, l'un des chefs, décrivait l'origine et les premiers événemens de la révolution, le procureur examine la conduite de chaque corps de troupes de la garnison de Varsovie dans cette mémorable nuit, et dresse les listes de proscription contre les officiers et sous-officiers patriotes les plus zélés. Arrivé à la catégorie des membres de la diète, qui ont fait ou appuyé la motion de la déchéance de Nicolas, le procureur avoue naïvement que la députation envoyée à Pétersbourg par le dictateur Chłopicki, ayant présenté à l'autocrate la réunion des provinces polonaises comme un des moyens les plus puissans de la pacification du royaume, reçut en général une réponse *pleine de senti-*

mens paternels, de modération extraordinaire, et du plus vif désir de ne pas en venir à une guerre civile; mais en particulier l'assurance : *que la dignité de l'Empereur l'empêchait de concéder une augmentation territoriale à son royaume révolté* (page 96). Lorsque vient le tour d'accuser les membres du gouvernement national, le procureur énumère les principaux actes publics par lesquels ce gouvernement défendait l'indépendance du pays, et en mentionnant qu'il fit prêter main-forte aux préposés à la levée des conscrits qui avaient éprouvé quelque résistance de la part de plusieurs colonies d'*Allemands*, le procureur ne manque pas d'en tirer cette conclusion : *Qu'il n'est donc pas vrai que toute la* nation polonaise *courait volontiers aux armes* (p. 106). Risum teneatis... — En parlant du prince Czartoryski, le procureur compte au nombre des circonstances qui doivent aggraver la peine à prononcer contre lui, non seulement les hautes fonctions dont il était revêtu avant la révolution, mais encore *son illustre naissance, son riche patrimoine, et ses relations sociales très étendues* (page 115), circonstances qu'aucun code pénal n'a encore qualifiées d'aggravantes contre un accusé. L'accusation contre les membres du gouvernement institué après la nuit du 15 août, jette quelque jour sur l'époque de l'occupation de Varsovie. Lorsqu'il s'agit de la conduite de Krukowiecki, le 7 septembre, le procureur russe dit : *qu'il est indifférent d'examiner si Krukowiecki avait pouvoir de traiter de soumission* (page 131). Plus loin, en parlant de la soumission de Krukowiecki, il ajoute que ce général, *saisi de crainte, écrivit la lettre à l'Empereur, etc.* (page 127). Voilà comment le procureur tranche la question aux yeux de ceux qui s'imagineraient que c'en est une, que la chute de Varsovie n'était nullement un *retour à l'ordre*, et que parmi les mandataires suprêmes de la révolution à cette époque, il n'y a eu que Krukowiecki d'indigne de la confiance nationale.

Dans la catégorie d'accusés comme membres du gouver-

nement de Zakroczym, le Procureur range les députés Szaniecki et Swirski qui, *nommés ministres*, dit-il, *quoique nous n'ayons pas de preuves qu'ils aient signé comme tels, doivent être réputés coupables en raison de leur fanatisme politique connu* (page 152). Je crois en avoir dit assez sur la nature de l'œuvre d'un Poklenkowski, digne instrument de son Czar. Que l'Europe se rappelle à la lecture de ce peu de lignes, quel système gouverne la malheureuse Pologne! quel orgueil et quelle inflexible ténacité dominent dans les conseils de ceux qui l'oppriment!...

On nous communique la lettre suivante, écrite de Bougie par un officier polonais.

Bougie, 6 juillet 1834.

Nous espérons nous embarquer dans quelques jours pour Oran, où nos quatre compagnies seront augmentées de nos compatriotes arrivés de Harwich; c'est alors que pourra s'effectuer la formation définitive du bataillon polonais. On nous écrit d'Oran que le général Desmichels est très satisfait de la conduite des Polonais qui résident dans cette ville. Vous savez probablement que le bataillon espagnol a été renvoyé en Espagne, dès que ce retour a été possible. Quatre capitaines français, qui se trouvaient dans ce bataillon, ont reçu provisoirement le commandement de quatre compagnies formées de Polonais arrivés de Harwich. Mais de nouvelles instructions du ministre de la guerre prescrivent que, dans le bataillon polonais, tous les officiers, outre les officiers comptables, soient Polonais. Nous attendons prochainement l'arrivée du comte Alexandre Walewski, qui est nommé capitaine dans notre bataillon. Le lieutenant Borchacki, blessé le 23 avril, a été présenté comme digne de récompense.

CHRONIQUE POLONAISE.

POLOGNE PROSCRITE.

LA NOUVELLE CHAMBRE
ET LA CAUSE POLONAISE.

Lorsqu'une violation de droit est manifeste, les nations ont entre elles deux manières de procéder : elles font suivre leurs réclamations d'une déclaration de guerre; ou bien, si elles ne trouvent pas le moment opportun pour recourir aux armes, elles font des protestations, des réserves, que plus tard elles se mettent à même de faire valoir. Dans ce dernier cas, il importe de ne point laisser périmer les questions; et il est telle circonstance, tel acte officiel, où le silence produirait inévitablement cet effet.

La violation du traité de Vienne, en ce qui touche la Pologne, a été relevée avec force par la dernière Chambre française dans toutes les adresses, depuis que cette violation a été consommée d'une manière plus palpable et plus criante. Eh bien! ces protestations unanimes et réitérées, soutenues des manifestations du Parlement d'Angleterre, qu'ont-elles produit? Rien, que des réponses hautaines et un redoublement de persécutions et de vengeances contre ce malheureux pays, redoublement dont la Pologne ne s'est jamais plainte, car elle a trouvé dans la colère même de ses oppresseurs et la crainte que lui causaient ces simples paroles prononcées à Londres et à Paris, une espèce de compensation aux maux qui l'accablent et qu'elle accepte comme la conséquence inévitable de l'état de lutte où elle se trouve. Il serait affreux, et même dégradant, de reconnaître aujourd'hui que ces rigueurs nouvelles ont été la réponse de la Russie, et que, par cette réponse, elle ait imposé silence aux défenseurs de la Pologne. Les députés de la France pourraient-ils se dispenser de demander compte au gouvernement des réclamations qu'ils ont exprimées à ce sujet, et que le gouvernement lui-même, ainsi qu'il l'a déclaré, avait fait précéder de protestations adressées à la Russie? Ils n'ignorent pas que le

gouvernement est loin de pouvoir produire aucune réponse satisfaisante de la part de cette puissance, et qu'au contraire, l'intervention des assemblées législatives a été traitée à Pétersbourg de la manière la moins courtoise. Et quelle autre preuve plus forte du cas qui en a été fait par le cabinet russe, que l'impudence avec laquelle il adresse en ce moment même à la France des réclamations pécuniaires qu'il appuie sur les traités de 1815 et la possession du royaume de Pologne, possession qui ne fut concédée à l'empereur de Russie que sous des conditions expresses qu'il a toutes indignement violées?

Les représentans de la France, passant pour la première fois sous silence la question de la Pologne après et en présence de pareils actes, que feraient-ils, sinon de ratifier l'état actuel de la Pologne, état qui, non seulement viole toutes les garanties des traités, mais qui est encore atroce, inhumain, insultant à la dignité du gouvernement et aux sentimens généreux des Français? Ils compromettraient en outre leurs prédécesseurs, et les députés réélus s'exposeraient eux-mêmes au reproche mérité d'avoir agi avec une impardonnable légèreté. Serait-on réduit à leur demander quelle avait été leur pensée, lorsque naguère encore ils exprimaient leur protestation en paroles énergiques; et si c'était là une démonstration vide de sens, et dépourvue de toute vue d'avenir? Cette supposition est inadmissible; comment, en présence du système d'extermination irrévocablement mis en œuvre par le cabinet russe à l'égard de la Pologne (car, après de telles atrocités, il ne peut être question de la violation des traités), la France agirait sans système, sans prévoyance, et sans s'inquiéter même des conséquences immédiates de ses démarches? Elle protesterait; mais ce ne serait que pour la forme : elle réveillerait toute la fureur et toutes les vengeances du Czar; mais ce serait sans intention aucune de donner suite à ces réclamations. En ce cas, il faudrait donc penser que ces actes, qui ont retenti en Europe et ont honoré les assemblées d'où ils sont partis, n'étaient que de simples aveux d'une commisération impuissante et inopportune, cruelle, et même insultante au malheur. Non, sans doute, et nous le répétons avec confiance, cette supposition est inadmissible.

Une condition d'un autre ordre tend à nous rassurer encore:

la puissance croissante de la Russie, ses empiétemens journaliers, son arrogance et sa barbarie d'une part, et de l'autre les intrigues qu'elle ourdit dans presque tous les pays, en un mot, tout ce que la Russie déploie de persévérance et d'habileté pour décourager ses ennemis, voilà ce qui nous rassure contre l'engourdissement et l'inertie des puissances de l'Occident, sans cesse rappelées au soin de leur propre sécurité par quelque nouvelle conquête ou quelque trame récemment dévoilée.

Aussi, un résultat frappant se manifeste avec une étonnante unanimité chez tous les peuples du monde civilisé ; c'est la haine de la Russie, sentiment qui réunit partout les opinions les plus contraires et les partis les plus opposés. Cette haine universelle, cette défiance qui poursuivent à l'étranger les individus de cette nation, est le commencement du châtiment que le ciel prépare à tant de crimes.

Toutefois, nous ne parlons ici que des peuples et non des gouvernemens, dont les dispositions sont encore beaucoup trop incertaines à l'égard de cette puissance qui, tôt ou tard, sera mise au ban de l'Europe. Nous n'en sommes pas à épier les mouvemens des flottes combinées qui croisent devant les Dardanelles. Qui ne sait en effet la portée de ces vaines démonstrations ? La Russie, mieux que toute autre puissance, comprend que les gouvernemens de France et d'Angleterre sont obligés, pour satisfaire aux exigences parlementaires, de recourir à ces manifestations passagères et parfaitement insignifiantes dans leur importance politique. On le sait à St-Pétersbourg, et loin de s'inquiéter de ces évolutions dans les parages de Constantinople, la Russie calcule d'avance le moment où la lassitude et la satiété succéderont à ces bravades qu'elle se garde de contrarier ; sûre qu'elle est de redevenir toujours seule arbitre des destinées de l'Orient, par la contiguité de son territoire autant que par l'habileté de sa diplomatie et le talent avec lequel, au milieu de l'apathie de l'Europe, elle a su prouver à Mahmoud qu'elle seule peut le protéger, parce qu'elle seule peut l'anéantir au moindre signe d'hésitation.

Aussi, ne faut-il pas être bien clairvoyant pour s'apercevoir que les cabinets de l'Europe occidentale sont résignés d'avance à laisser la Russie dominer, sans partage, à Constantinople,

jusqu'au jour où des circonstances favorables lui permettront de s'y établir définitivement. En effet, préoccupés sans cesse de questions intérieures, obligés par la nécessité à ne suivre au dehors qu'un système négatif, ces cabinets ne peuvent manquer d'arriver trop tard, et d'être prévenus sur tous les points de l'Orient par la Russie toujours prête, toujours attentive à la poursuite de ses anciens et invariables projets.

Mais si, sous l'influence de cette politique négative et provisoire, l'Orient est une scène ruineuse et désavantageuse pour la France et l'Angleterre, aussi long-temps que cette politique ne sortira point de ses erremens actuels, il est un point du territoire occupé par la Russie qu'il est plus facile d'atteindre, et où surtout elle est beaucoup plus vulnérable qu'elle ne l'est dans les ports et les chantiers de la mer Noire, c'est la Pologne; la Pologne qui tressaille comme un seul homme au seul bruit de son nom prononcé dans les enceintes parlementaires de Londres ou de Paris; qui garantit à la France et à l'Angleterre 20 millions d'alliés toujours prêts, au cœur même de la Russie, sur toute sa frontière européenne, n'attendant qu'un signal pour se lever contre elle; la Pologne, dont la coopération, c'est-à-dire l'insurrection en masse, est la condition inséparable de toute entreprise contre la Russie.

En effet, ce théâtre est incontestablement *le seul* où la Russie puisse être combattue avec des chances probables de résultats décisifs. Ainsi, indépendamment des considérations du droit des gens et d'humanité, la Pologne a droit à l'attention de l'Europe, parce qu'elle peut dans l'avenir encore, comme elle l'a fait durant des siècles, arrêter le flot envahissant de la barbarie. Elle mérite donc attention, encouragement; et elle en a besoin pour traverser, sans être abattue, les épreuves terribles auxquelles son sort la condamne.

Pour soutenir son courage et son esprit indomptable, il ne faut pas, comme à l'Orient, des flottes, des trésors; il ne lui faut que quelques mots qui prouvent qu'elle n'est point oubliée; quelques mots qui lui disent d'attendre en silence, et de ne point désespérer; qui redisent ce qui a déjà été dit et proclamé, et dont la répétition périodique témoigne qu'ils sont l'expression d'une résolution profonde, d'un système arrêté;

quelques mots, qui, lorsqu'ils pénètreront en Pologne, malgré la nuit profonde dont ses bourreaux s'efforcent de l'entourer, et malgré la réserve inséparable du langage parlementaire, seront comme un rayon du ciel qui éclaire le voyageur égaré; quelques uns de ces mots qui, chaque fois qu'ils sont prononcés, ébranlent le trône russe jusque dans ses fondemens, et retentissent autour de lui comme une voix sinistre, présage de châtimens et de désastres, et dont la portée et la grande influence sont révélées par la colère même qu'ils provoquent à Pétersbourg, tandis que l'on y regarde avec indifférence les flottes et les démonstrations dont l'Orient est l'objet; quelques mots enfin, dont le refus serait pour la Russie un triomphe, pour la Pologne un sujet de larmes et de douleurs, et pour la Chambre, aux yeux de la France et de l'Europe, un signe ineffaçable de réprobation.

LE PRINCE LUBECKI ET L'AMNISTIE.

L'arrivée à Paris d'un haut fonctionnaire de la Russie a été diversement interprétée par les organes de l'opinion publique, relativement à la mission dont il est chargé. Les uns y voient la première démarche du gouvernement russe, pour se concilier quelques personnages marquans de l'émigration polonaise, et sonder l'esprit de cette émigration; les autres donnent au prince la mission d'obtenir de la France le paiement des dépenses faites pour son armée, pendant qu'elle a séjourné en Pologne, et qu'elle l'a traversée en 1812. Il est digne d'attention que le *Mercure de Souabe*, peu avant l'arrivée du prince Lubecki, annonçait qu'il était question de former en Pologne une armée nationale de six mille hommes, mais que cette formation dépendait du succès des négociations financières entamées avec la France. La Russie se contenterait, dit cette feuille, de l'assurance que les sommes réclamées seront payées à certaines échéances, et cet engagement servirait de garantie suffisante pour un emprunt, auquel les Polonais contribueraient avec d'autant plus d'empressement qu'il aurait pour but un objet vraiment national. Qui ne voit dans ces quelques lignes le véritable caractère de la politique russe, la perfidie; il faut vraiment être bien aveuglé pour croire que l'Europe ajoutera foi à la nouvelle de l'organisation d'une armée polonaise par la Russie, alors qu'elle s'acharne avec la plus grande fureur sur les restes sanglans de la Pologne; mais peu importe la vérité et la bonne foi aux organes de la Russie; ils n'aspirent le plus souvent qu'à

produire une impression momentanée qui peut servir les intérêts de ce pays. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons voir sans étonnement l'arrivée à Paris du prince Lubecki, qui, par un sentiment de convenance, n'aurait pas dû braver la présence de ses compatriotes, en venant dans la ville où ils sont le plus nombreux. Il est peu probable que le but principal de la mission du prince Lubecki soit la liquidation de la dette de France dans un moment aussi peu opportun, où le gouvernement français paraît être décidé à ne rien payer à la Russie, mais quelle que soit la mission confiée au prince, elle ne peut avoir rien de commun avec les réfugiés : sa conduite pendant la révolution polonaise a élevé une barrière infranchissable entre lui et ses compatriotes ; le prince a divorcé avec la Pologne au moment de sa résurrection; il lui a refusé l'appui de son talent: la Pologne le repousse comme son indigne fils.

Il nous reste à présent à examiner quelles sont les probabilités d'une nouvelle amnistie. Si nous devons croire à une rumeur qui se propage de plus en plus, il est question à Saint-Pétersbourg de donner *une nouvelle preuve* à l'Europe de la *magnanimité* de l'empereur, et de désarmer ainsi l'opinion publique, qui en sympathisant avec les malheurs de la Pologne, s'est ostensiblement refroidie vis à vis de la Russie. L'émigration polonaise, cette représentation vivante de la révolution du 29 novembre, ce débris de la Pologne surnageant après le déluge qui l'a submergée, paraît avoir fixé depuis quelque temps l'attention du cabinet de Saint-Pétersbourg. « Les passions se calment avec le temps, dit le parti modéré de la Russie; l'émigration est en proie à la misère, à toutes les angoisses d'une vie nomade, d'une société brisée; un mot de l'empereur, et elle ne résistera point au bonheur de rentrer au sein de sa famille, dans la jouissance de sa fortune dont l'a dépossédée un élan insensé. Les folles espérances des Polonais dans leur pays entretenues par l'émigration polonaise s'évanouiront, et les derniers vestiges de l'insurrection de 1830 seront détruits. » Si ces dispositions sont aussi celles de l'empereur, ce qui est encore fort douteux dans un homme aussi tenace et aussi vindicatif, on ne peut voir sans surprise la sévérité de la haute cour criminelle installée pour juger les Polonais qui ont pris une part active au soulèvement national, à moins de croire que le gouvernement russe ne veuille rendre l'acte d'amnistie encore plus éclatant.

Avant d'ajouter quelques réflexions sur le rôle que doit jouer l'émigration, si jamais ces bruits d'amnistie devaient se réaliser, nous emprunterons à la *Gazette d'Augsbourg* le passage

suivant qui nous semble curieux par la manière dont il traite la question de l'amnistie et de la mission du prince Lubecki. Nous y joignons un extrait du *Correspondant de Hambourg* qui lui a répondu :

« Le but secret de la mission du prince Lubecki, dit *la Gazette*, est d'entrer en relation avec les principaux personnages de l'émigration polonaise, dont on désire vivement le retour à Saint-Pétersbourg ; car le séjour d'un aussi grand nombre de personnes de distinction et riches est contraire aux intérêts de la Russie. Le prince Lubecki doit renouveler ses liaisons avec ses anciens amis, parmi lesquels se trouve principalement le prince Czartoryski ; mais les efforts de l'envoyé seraient inutiles si les bruits d'une amnistie générale ne se confirmaient pas. Quelques uns des réfugiés se fondant sur ces bruits, ont résolu de ne point rejeter les conditions qui pourraient leur être proposées dans ce but. D'autres ont cru plus convenable de s'opposer à ce que l'*effervescence nationale* puisse l'emporter sur *le sens commun*, surtout lorsqu'ils ignorent les garanties que présente le gouvernement à leur sûreté personnelle? »

Le Correspondant de Hambourg, après avoir reproduit le même passage de *la Gazette*, fait les observations suivantes : « Une mission de ce genre aurait été confiée bien secrètement au prince Lubecki, et ne pourrait être connue si tôt par *la Gazette d'Augsbourg*. D'ailleurs nous sommes convaincus que le grand mouvement imprimé cette fois à l'émigration polonaise est inutile, et sans justes motifs ; elle pense trop tôt à son retour dans le pays, ou au rejet de l'amnistie ; car le gouvernement russe n'entrera en négociation avec les réfugiés ni par le prince Lubecki, ni par nulle autre personne. Une double amnistie n'a prouvé que trop bien la magnanimité de l'empereur. La conduite de l'émigration vis-à-vis de l'Allemagne et des autres états qui lui ont donné un asile, mérite-t-elle encore une nouvelle amnistie? Cette question peut être facilement résolue par les réfugiés eux-mêmes, et par tous ceux qui jugent les choses avec impartialité. »

Jusqu'ici, le publiciste moscovite paraît repousser le bruit d'amnistie, mais il change subitement de ton et fait adroitement entrevoir qu'il y a un certain degré de probabilité dans ces projets. « Il se trouve en effet, dit le publiciste russe, beaucoup de gens d'honneur et de conscience parmi les réfugiés polonais, qui regrettent vivement le passé, et qui rougissent des erreurs de leurs compatriotes ; il y a un grand nombre de personnes qui désirent offrir à leur patrie le service de leurs paroles et de leurs actions, convaincues qu'elles lui seront bien plus utiles

par ce moyen que par toutes les intrigues qui ne sont récompensées que par des calomnies. Ces personnes doivent se repentir d'avoir sacrifié le bonheur de familles entières à un *entraînement insensé.* Nous pouvons donc raisonnablement douter qu'il n'y ait plus d'espérance pour cette espèce de réfugiés, et qu'un jour leurs vœux ne soient couronnés de succès ; c'est parce que nous connaissons la bonté et la magnanimité de l'empereur que nous parlons ainsi ; mais nous ajouterons qu'il n'appartient pas aux réfugiés de demander des garanties, et que ce sont eux au contraire qui doivent en donner, pour convaincre l'Empereur de la droiture de leurs pensées ; car ce ne seront point eux qui accorderont des bienfaits, mais qui les recevront!.. »

Nous livrons à nos lecteurs ces deux extraits sans commentaire, l'opinion publique saura en faire justice. On dirait que la *Gazette d'Augsbourg* a inventé exprès tout ce qu'elle dit sur l'émigration polonaise pour donner au *Correspondant de Hambourg* l'occasion de répondre.

Après les paroles de l'organe russe qui est toujours si bien informé de la marche de la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg, on serait tenté de croire qu'il est en effet question d'une espèce d'amnistie pour les Polonais. Mais cette amnistie, dans aucun cas, ne pourrait être générale, et ne s'appliquerait qu'à un nombre limité de personnes. Nous avons lieu de supposer que les cabinets de Vienne et de Berlin ont surtout contribué à faire sentir à l'empereur l'utilité d'une amnistie accordée aux réfugiés polonais, amnistie qu'ils considèrent comme une compensation de toutes les violations flagrantes faites au traité de Vienne au désavantage de la Pologne.

Maintenant, quelque éloignée que puisse être la réalisation du projet d'amnistie, la ligne de conduite de l'émigration polonaise est bien tracée par son dévoûment héroïque à sa cause nationale. *Tout ou rien*, telle est la devise du réfugié polonais ; il n'a qu'une patrie, qu'un honneur, qu'un sentiment de patriotisme ; il n'a rien à offrir à la Russie ; et certes ce n'est pas lui qui ira mendier auprès de l'exterminateur de sa nationalité le pardon d'avoir payé la dette la plus sacrée à son pays, auquel il doit tout, jusqu'à sa vie. L'existence de l'émigration polonaise est nécessaire à la cause de la Pologne ; c'est le reproche le plus sensible qu'elle puisse faire à ceux qui l'ont reniée aux jours mauvais ; ce sont les cadres d'une grande armée qui à la première occasion ira répandre la consternation dans les rangs moscovites. Oui ! l'infortune grandira la persévérance et le courage des Polonais ; la palme de leur martyre n'ira point se

flétrir entre les mains d'un cosaque. Mais, avant tout, il faut que la meilleure intelligence règne entre tous les membres de ce corps, pour la destruction duquel on emploiera probablement tous les moyens de séduction. Et même si l'intérêt de la cause polonaise faisait embrasser à l'émigration le parti humiliant de l'amnistie, quelle confiance pourrait-elle inspirer? Ne serait-elle pas entre les mains de l'autocrate comme ces masques de l'antiquité qui riaient d'un côté et pleuraient de l'autre?

LE GOUVERNEMENT ANGLAIS ET LA SOCIÉTÉ POLONAISE.

Nos prévisions se sont accomplies; l'impulsion donnée aux sociétés polonaises en Angleterre a porté fruit : ce que nous sollicitons depuis si long-temps en France vient de s'accomplir de l'autre côté du détroit; le gouvernement est entré en relations directes avec la Société des amis de la Pologne à Londres, et a accordé des subsides à tous les Polonais arrivés, avant le 9 juin, en Angleterre. C'est ainsi qu'a été prolongé le terme fixé d'abord jusqu'au 3. Un nombre assez considérable de Polonais vient d'arriver encore en Angleterre; il faut espérer qu'ils recevront aussi des secours. Le 23 juin, le gouvernement a demandé à la Société des amis de la Pologne à Londres, si elle était disposée à entreprendre la répartition entre les Polonais des 10,000 livres sterling alloués par la chambre des communes aux réfugiés polonais. Voici l'instruction que le gouvernement a communiquée à cette occasion à la Société.

1° Les réfugiés polonais arrivés en Angleterre, avant le 9 juin 1834, ont seuls droit à ces subsides.

2° Le paiement doit se faire mensuellement à terme échu.

3° En cas de mort ou de tout autre motif qui priverait des Polonais de leurs subsides, ces subsides seront employés, avec l'autorisation de la commission du trésor, à fournir aux Polonais qui le désireront les moyens de quitter l'Angleterre; mais s'ils rentrent dans le royaume, ils n'auront plus aucun droit aux secours.

4° Tout Polonais qui désire quitter l'Angleterre a le droit de recevoir avant son départ le reste des subsides de l'année.

5° La Société des amis de la Pologne cherchera à aider les Polonais à se procurer des moyens d'existence, puisque les secours qui leur sont accordés ne seront pas continués l'année prochaine.

6° La Société dressera la liste des Polonais qui, d'après les articles précédens, sont autorisés à recevoir des secours, et enverra cette liste à la commission du trésor, avec la dénomination du grade, et la somme à laquelle ce grade leur donne droit.

Cette liste est susceptible de changemens d'après les réclamations de la Société.

7° La commission du trésor, après avoir reçu cette liste, donnera l'ordre de payer à la personne chargée par la Société les sommes dues pour chaque terme.

8° La Société présentera, chaque mois, à la commission du trésor, la liste des réfugiés qui ont obtenu des secours, avec un reçu signé de leur main. Au cas où les réfugiés seront dispersés dans différens endroits de l'Angleterre, la liste et les reçus seront envoyés, de chacun de ces endroits, par une personne autorisée par la Société.

9° La Société fera tous ses efforts pour empêcher que des individus non autorisés participent aux subsides alloués.

La Société a répondu au gouvernement par un mémoire qu'elle lui a adressé le 27 juin, dans lequel elle lui a exprimé qu'elle acceptait avec reconnaissance la mission qui lui est confiée, et qu'elle s'en trouve très honorée. Qu'elle croit généralement justes les observations et les conditions présentées le 24 juin par la commission du trésor, et qu'elle s'y conformera ; mais qu'elle prend cependant la liberté de présenter à la commission les observations suivantes :

Quant au n° 1, on a exclu les Polonais arrivant en Angleterre après le 9 juin, pour ne point encourager de nouveaux réfugiés à venir dans le royaume. Cependant, depuis cette époque, environ cinquante réfugiés polonais, qui ignoraient entièrement l'adoption du bill des subsides, forcés de quitter la Suisse et l'Autriche, sont venus dans ce pays. La Société pense qu'on doit également leur accorder des secours.

Quant au n° 4, la Société désirerait que si un réfugié polonais se décide à quitter l'Angleterre, il fût pourvu à ses frais de route, par une lettre de change sur un banquier résidant dans la ville où il se propose d'aller, en lui payant le reste de ses subsides de l'année. En outre, la Société prie que les paiemens se fassent avant terme et non à terme échu, et que le 1er paiement soit fait pour deux mois. La Société s'efforcera de procurer aux réfugiés les moyens de gagner leur vie et de se faire ainsi une existence indépendante. Pleine de zèle pour leur bien-être, elle remplira consciencieusement la mission qui lui est confiée, et s'il arrive quelque circonstance extraordinaire, elle ne manquera pas d'en faire part aux lords Commissaires du trésor.

Au nom de la Société, le secrétaire honoraire,

K. H. Mackenzie.

La générosité du gouvernement anglais à l'égard des réfugiés polonais, la confiance qu'il a placée dans une société qui s'occupe, sans relâche, à servir la cause polonaise, est un des plus beaux résultats de la vive sympathie que cette cause a inspirée en Angleterre. Cette manifestation, quoique tardive, a cependant beaucoup de prix, et peut être considérée comme le prélude d'une politique moins chancelante vis-à-vis de la Russie. Et, en effet, que d'intérêts nationaux puissans ne s'y rattachent pas ? La Russie n'est-elle pas prête à établir, dans l'Orient, sa puissance sur les débris d'un empire qu'elle a sapé jusque dans ses fondemens, et exposer ainsi l'Angleterre à des conséquences aussi désastreuses pour son commerce que préjudiciables à sa politique ? La Russie ne mine-t-elle pas dans ce moment la Perse pour accomplir un de ses rêves les plus hardis ? Insatiable dans ses envahissemens, elle voudrait régner sur le monde. C'est par une répression vigoureuse de ses empiétemens, une démonstration énergique, que les puissances unies par leur nouvelle alliance parviendront à l'arrêter dans sa marche.

Les soins dont sont l'objet les réfugiés polonais en Angleterre éveilleront sans doute, dans leurs cœurs, un sentiment profond de reconnaissance, qu'ils ne pourront mieux prouver que par une conduite sage, et une harmonie parfaite entre eux. Nous sommes bien aises d'apprendre que plusieurs Polonais sont appelés par la Société à l'aider dans la formation d'une liste complète des réfugiés, et que le gouvernement a consenti à payer deux mois d'avance. Ce paiement ne pouvant être fait, à cause de plusieurs formalités, sans un nouveau délai, M. Beaumont, président de la Société, a avancé, le 12 juillet, 500 livres sterling, et lord Dudley Stuart a payé la somme nécessaire pour les Polonais résidant à Portsmouth.

Treize Polonais récemment arrivés en Angleterre viennent d'adresser une pétition au roi des Français, afin de pouvoir être admis en France à la jouissance des subsides. Une Société d'enseignement mutuel a été nouvellement formée par les réfugiés. La Société, dans un avis qu'elle leur a adressé, les engage à former entr'eux une commission qui sera chargée d'exprimer leurs vœux et leurs désirs.

La position des Polonais en Angleterre a été, jusqu'à présent, une des plus déplorables, ils manquaient des objets de première nécessité. Il faut, à cette occasion, rendre justice aux quakers, et nommément à Mme Opie. Ils ont beaucoup contribué à soulager la détresse des réfugiés. Plusieurs autres dames ont suivi cet exemple, et entr'autres, miss Martineau, l'auteur d'un

ouvrage si recommandable sur l'économie politique. On s'attend à un concert, au bénéfice des Polonais, auquel doit prendre part un Russe; mais un Russe civilisé, qui sympathise aux malheurs de la Pologne!

Voici comment est fixée la répartition des fonds alloués aux réfugiés. Les officiers supérieurs auront 15 schelings par semaine; les officiers subalternes 10 schelings; les soldats pendant leur séjour à Londres 7 schelings; cette solde leur sera diminuée d'environ deux schelings, s'ils résident à Portsmouth, où le gouvernement, sur la demande de la Société, leur a accordé un bâtiment spacieux où ils seront commodément logés.

M. le comte Ostrowski a écrit, au nom des membres de la diète polonaise, à lord Dudley Stuart, la lettre suivante, pour lui témoigner la reconnaissance que son noble dévouement a inspirée aux Polonais.

Paris, le 27 juin 1834.

Milord,

Vous avez excité l'admiration et la reconnaissance d'une nation qui, aux prises avec un sort cruel, semble destinée à éprouver à la fois les effets de la haine la plus destructive, et recevoir les preuves des sentimens les plus consolans et les plus honorables pour l'humanité. Cet état de choses dure depuis quatre années, et durera aussi long-temps qu'il y aura des cœurs généreux pour abhorrer les spoliations, et, autant qu'il est en eux, réparer l'injustice.

Si d'une part on s'applaudit d'un coupable succès, de l'autre on contemple avec espoir la sainte persévérance des amis de la Pologne, et l'on y puiserait la conviction (si les Polonais ne la retrouvaient dans leur propre cœur) *que le concours des hommes vertueux de tous les pays contribuera à assurer le triomphe de la bonne cause*. Vous, Milord, qui venez de faire entendre dans le parlement d'Angleterre une parole si noble et si puissante en faveur de ceux de nos frères qui sont allés demander l'hospitalité à votre patrie; vous qui comprenez nos vœux et tâchez d'alléger notre infortune, vous avez contracté une alliance indélébile avec notre nation, car elle vous associera à jamais, dans ses affections et son estime, aux plus dévoués de ses défenseurs; de même qu'elle inscrira dans ses plus chers souvenirs, l'imposante unanimité des sentimens auxquels vous avez fait, Milord, un si heureux appel.

Agréez, etc.

Antoine OSTROWSKI,

Sénateur palatin, général commandant la garde nationale de Varsovie, au nom de ses collègues de la diète Polonaise.

Voici la réponse de lord Dudley Stuart :

Londres, 5 juillet 1834.

Monsieur le Comte,

Pénétré d'une haute considération pour la nation polonaise, et d'une vive sympathie pour ceux de ses enfans qui, ayant tout sacrifié en défendant les droits de leur patrie, sont venus chercher un asile en Angleterre, je n'ai cessé de faire des efforts pour soulager leur infortune. Le plaisir de penser que j'ai un peu contribué à décider le parlement anglais à leur accorder des subsides, à donner un témoignage public de sa bienveillance pour la cause polonaise, est un plein dédommagement de toutes les peines que je me suis données pour cet objet; mais vous n'avez pas voulu, M. le Comte, vous et vos collègues à la diète de Pologne, que ce fût là ma seule récompense; vous avez bien voulu m'honorer d'une autre à laquelle j'attache un bien haut prix, celle d'une lettre au nom des membres de la Diète, écrite de votre main, et conçue dans les termes les plus flatteurs, pour exprimer votre reconnaissance pour mes efforts en faveur de l'émigration. Cette lettre, M. le Comte, est pour moi un document bien précieux. Je la conserverai toujours avec soin, je la ferai lire à mon fils quand il sera en âge de l'apprécier, et je lui ferai remarquer en la lisant, qu'avec les plus faibles moyens, dans une bonne cause, il ne faut que de la persévérance, et on est sûr de réussir. C'est ainsi que j'ai obtenu le succès, sujet de votre précieuse lettre. Le bienfait rendu aux émigrés polonais par l'acceptation de la proposition que j'ai eu l'honneur de faire à Chambre des communes, ne pouvait être refusé sans déshonneur pour l'Angleterre. Puisse le ciel amener l'occasion où ma nation pourra rendre à la vôtre des services bien plus importans! Puisse-t-elle ne pas négliger une autre fois une pareille occasion! Mais, en employant son immense puissance en faveur de la plus belle des causes, puisse-t-elle acquérir un titre éternel à la reconnaissance des Polonais, en même temps qu'elle consultera son propre intérêt, qui doit nécessairement être favorisé par l'extension des principes libéraux, et surtout par la délivrance de tous les peuples de l'Europe du joug de la domination étrangère.

J'ai l'honneur d'être, etc. DUDLEY STUART.

POLOGNE SOUMISE.

Diète du duché de Posen. — Les Polonais restés dans la patrie ne combattent pas avec moins d'ardeur et de persévérance que les réfugiés, pour la défense de leurs droits et de leur

nationalité. Dans les états provinciaux du duché de Posen, il a été présenté, cette année, plusieurs pétitions d'une haute importance. L'une de ces pétitions demande au roi de Prusse une Charte constitutionnelle et des garanties de nationalité; une autre présentée par M. Dzieduszycki, demande la révocation des ordonnances contre les citoyens de Posen, qui ont été poussés par un devoir héroïque à prendre une part active dans la guerre de 1831. Ces ordonnances ont une force rétroactive. Elles furent publiées après le départ d'un grand nombre de citoyens pour l'armée.

M. Kossecki, nonce d'Odolanow, l'auteur de la première pétition, vieillard sexagénaire, a adressé ces paroles patriotiques aux États assemblés : « Illustres États! Lors de la dernière diète j'avais proposé de baser, sur le traité de Vienne, notre pétition qui demandait la conservation de notre nationalité. Je pressentais que les attaques contre cet héritage chéri, ne finiraient que par la perte totale de toutes nos espérances. Mes craintes se sont réalisées. Nos douleurs n'ont reçu aucun soulagement. Les fonctionnaires de Sa Majesté ont abjuré jusqu'au moindre sentiment de pudeur; ils veulent éteindre la dernière étincelle de notre nationalité. Vos cœurs se soulèveraient au récit de toutes les violences commises dans le grand-duché de Posen; chacun en garde une douloureuse mémoire; qu'il me soit permis de citer les plus récentes. Déjà la langue polonaise ne sert dans les actes publics que comme une simple traduction sans valeur. Déjà l'aigle blanc est effacé de nos écussons. Le président du grand-duché a pris le titre de *président de province*, et les derniers fonctionnaires publics, nés dans le grand-duché, ont été remplacés par des étrangers. Accablés comme nous le sommes, nos devoirs deviennent plus saints, plus impérieux. Qui ne voudrait se sacrifier pour des milliers d'enfans que des mères éplorées baignent de leurs larmes, en pensant qu'ils n'hériteront pas d'une nationalité qui avait été le bien de leurs pères? Les diètes précédentes ont fait leur devoir; la diète actuelle doit exécuter leur dernière volonté. Qu'il me soit permis de rappeler les paroles prononcées à la dernière diète : « La nationalité est perdue, tout est perdu; il ne faut pas balancer! Et ces mots d'un député de Samotuły : « Gardons-nous des demi-mesures! »

L'honorable député a proposé ensuite de présenter au roi sa pétition qu'il résume ainsi : « Que Votre Majesté soit juste envers le grand-duché de Posen! qu'elle nous donne une constition qui, en garantissant notre nationalité, soit en rapport avec l'esprit du siècle et nos besoins. La justice qui porte toujours

avec elle sa récompense, comblera l'abîme que les fonctionnaires de Votre Majesté ont ouvert entre son trône et nous. »

Sublime patriotisme! noble dévoûment! Puisse la voix du vénérable Kossecki être entendue par ceux qui, non contens de s'être emparés d'une province à laquelle ils n'ont aucun droit légitime, s'efforcent encore, au mépris, de l'humanité de lui ravir sa nationalité!

NOUVELLES DIVERSES.

Le voyage du prince royal de Prusse a nécessairement un but politique. La Russie s'agite beaucoup; elle veut regagner le terrain perdu et primer sur tout ce qui ne se rallie pas à l'union anglo-française.

La grande affaire du moment est l'espèce d'incertitude qui existe dans la politique de la cour de Vienne. Metternich ne peut plus faire absolument sa volonté; le parti qui lui est opposé, secondé par la Russie, croit qu'il sera forcé de céder quelque chose s'il veut se soutenir. La crainte de la guerre est aussi grande à la cour de Vienne que le sentiment contraire en Russie et parmi la noblesse prussienne.

— Le gouvernement russe fait en Pologne quelques efforts pour rendre la vie au commerce. Il relève les anciennes manufactures, et songe à en établir de nouvelles. M. Fredler d'Oederon en a établi deux de drap à Tomaszow et à Opatowek.

— Le gouvernement russe, dit *le Mercure de Souabe*, n'a guère l'intention de favoriser le rétablissement de la nationalité polonaise. Beaucoup de Polonais même *ne le désirent pas*. Une grande partie de la population aisée tient aux biens de la terre, dont la jouissance et l'accroissement peuvent être considérés comme *indépendans* de la nationalité dont il s'agit. Peut-on pousser plus loin l'absurde et l'impudence!

— On dit que le gouvernement russe a frappé, mais en vain, à la porte de tous les capitalistes européens pour conclure un emprunt de 5 ou 6 millions sterl. Il paraît que les capitalistes présument que le gouvernement russe a besoin de cet argent pour quelque opération militaire.

— L'empereur vient de décider, dit le journal officiel de Varsovie, qu'il serait permis aux prisonniers polonais en Russie de s'y marier; mais que leurs enfans seront élevés dans la religion greeque.

— Le curateur de la nouvelle université de Kiow annonce que son ouverture est fixée au 15 juillet de l'année courante. Les Polonais des huit gouvernemens: de Volhynie, Podolie, Ukraine, Wilna, Grodno, Minsk, Witepsk, Mohilew, et de la province

de Byałystok, c'est-à-dire, une population de plus de dix millions d'ames aura donc une seule école supérieure, composée de deux facultés, et située à l'extrémité même du pays. L'autorité russe appelle cela, comme par dérision, « *une nouvelle et éclatante preuve* de la sollicitude paternelle de Sa Majesté pour « l'éducation d'une partie de ses sujets, qui se sont toujours « distingués par leur dévouement aux progrès des lumières. »

— Le gouvernement autrichien vient de livrer à la Russie plusieurs réfugiés polonais, et entre autres M. Mokrowski, un des chefs de l'insurrection en Samogitie.

— La célèbre institution des Ossolinski, à Lemberg, sa bibliothèque et son imprimerie sont fermées par ordre du gouvernement.

— Le général Dwernicki a écrit une lettre à lord Dudley Stuart, en lui témoignant sa gratitude au nom de ses compatriotes pour son dévouement à la Pologne.

— La nouvelle maison de banque polonaise, Jelski et compagnie, doit à l'anathème lancé contre elle par le gouvernement russe une nouvelle impulsion donnée à ses affaires.

— M. Słubicki, nonce à la diète de Pologne, trop confiant dans l'amnistie qui lui fut accordée, est revenu en Pologne. A peine rentré dans le pays, il se vit dépouillé de sa fortune; elle lui fut confisquée.

— Un ordre du gouvernement russe défend aux habitans de la Lithuanie la lecture des journaux polonais.

— Paszkiewicz a décidément un pouvoir illimité sur la Pologne : il vient de casser un arrêt d'un tribunal qui n'a point été conforme à son désir. C'était dans une affaire relative à un juif poursuivi par la justice, que Paszkiewicz avait pris sous sa protection, et qui fut trouvé coupable par le tribunal. Tous les juges ont été fortement réprimandés par Paszkiewicz pour cet *acte d'insubordination* à son *auguste* volonté.

— Le second jour de la fête de la Pentecôte, il y a eu à Cracovie une séance publique de la *Société des Sciences*, ainsi que de l'Université.

— A Leszna, dans le duché de Posen, il va être publié un nouvel écrit périodique intitulé : *l'Ami du Peuple*.

— Paszkiewicz a quitté Varsovie pour visiter les palatinats de Kalisz et de Mazovie.

— Le conseiller d'état Turkuł, qui remplace à St-Pétersbourg le ministre d'état Grabowski, persécute de plus en plus les Polonais qui sont sous sa dépendance

— En Galicie, l'ordonnance qui défend de faire partie d'aucune société, a été renouvelée.